



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 3 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 21 mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent e s :

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, Mme FONTAINE Sabrina, COHEN Rachel, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté e s :

M. SAYADI Walid	mandat à M. THIAM Moustapha
Mme SASU Hancès	mandat à LORES Monique
M. GARROUT Karim	mandat à M. PANETTA Tonino
Mme ALIROL Béatrice	mandat à COELHO Vasco
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. POUDY Franklin	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M. CHIRRAANE El Arbi	mandat à Mme BEZACE Mathilde
M. BANCE Stéphane	mandat à M. BOLLE-DALLIAH Kristian
M. FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. BOURVEN Julien	mandat à M. DESROCHES Damien
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. ESSONE MENGUE Terence	mandat à Mme FOURNIAUD Martine

Étaient absent e s :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme DOS REIS Sabrina
Mme LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	5
→ Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2024	5
→ Approbation de l'ordre du jour	5
→ Informations complémentaires.....	5
RESSOURCES HUMAINES	6
→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal	6
→ Création d'un poste non permanent sous la forme d'un contrat de projet (poste de chargé de projet – végétalisation de l'espace public au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie)	6
MARCHES PUBLICS.....	10
→ Modification du guide interne des Marchés Publics suite à l'actualisation des seuils de procédures formalisés	10
FINANCES.....	10
→ Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, perçus par la Commune en 2023	10
→ Actualisation des Autorisations de programme (AP) et de leurs Crédits de Paiement (CP).....	11
→ Création d'une Autorisation de Programme pour l'amélioration du confort d'été dans les écoles	15
→ Vote des taux d'imposition – année 2024	16
→ Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget principal	16
→ Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget annexe des parkings.....	30
POPULATION.....	30
→ Reprise de la compétence « Cimetière » par la ville de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP	30
URBANISME	32
→ Approbation de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement ZAC du PORT	32
→ Avenant n°1 à la convention de financement et à l'accord de consortium du programme d'investissement d'Avenir du projet d'innovation du quartier sud de Choisy-le-Roi et du projet d'innovation du quartier Est d'Orly	33
→ Projet de renouvellement urbain – sollicitation d'un avenant de prorogation de durée de la convention-cadre « 100 Quartiers innovants et Ecologiques » avec la Région Ile-de-France et la commune de Choisy-le-Roi	33
HABITAT	37

→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur le patrimoine bailleur IMMOBILIERE 3F.....	37
→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur la patrimoine bailleur CDC HABITAT	40
→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur la patrimoine bailleur PLURIAL NOVILIA	40
→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur le patrimoine bailleur BATIGERE	41
DGST	41
→ Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des 5 parkings souterrains de la ville	41
→ Avis sur la consultation du public sur la demande de la société GENERIS VEOLIA PROPLETE relative à son activité de déconditionnement de biodéchets de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.....	46
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	47
→ Approbation de la convention d'occupation et d'usage des jardins familiaux	47
→ Approbation de la convention type d'occupation temporaire dans le cadre d'un projet expérimental de préfiguration et d'animation des tiers lieux de l'équipement municipal « LA CALYPSO »	47
→ Approbation de la convention de partenariat dans le cadre d'un projet expérimental de préfiguration et d'animation de tiers lieux entre la Ville de Choisy-le-Roi et la société « LUCILEBUES »	49
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	50
→ Saisine des préfets pour arrêter les conditions financières de la sortie de la commune de Choisy-le-Roi du SIRESCO	50
→ Modification de la composition de Conseil d'Établissement du Conservatoire	51
→ Modification de la composition du Conseil d'Administration de la Régie automne Théâtre/Cinéma Paul ELUARD	51
→ Remplacement d'un représentant Elu de la commune au sein du Conseil d'Administration de CCAS.....	52
→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales	52
→ Don à la population civile de Gaza	52

La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de M. Tonino Panetta, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Bonsoir, chers collègues. Avant de commencer ce Conseil proprement dit, deux informations.

D'abord, nous avons eu à déplorer le décès de Monsieur Jean-Yves Hamon, ami, qui était depuis longtemps dans notre collectivité. Nous souhaiterions lui rendre hommage. Son collègue désire dire un petit mot, je vais vous donner la parole.

Quelques mots sur Monsieur Jean-Yves Hamon, il est décédé le vendredi 29 avril, après s'être rendu sur son lieu de travail... Excusez-moi, coquille. Il est décédé le vendredi 29 mars après s'être rendu sur son lieu de travail. Une grande émotion, bien sûr, pour tous ses collègues et pour toute la municipalité.

D'abord engagé dans l'armée parachutiste, il est ensuite entré à la Ville de Choisy-le-Roi en 1998. Spécialisé dans la taille des végétaux, l'entretien des gazons, la création des massifs, il y a 6 ou 7 ans, il a souhaité rejoindre le service propreté. Il a toujours aimé son travail, il a toujours donné toute satisfaction à ses supérieurs et à ses collègues. Il a toujours été ponctuel, il était très heureux quand le parc était propre et que son travail était reconnu. C'était à lui et ses collègues que l'on doit l'admiration des Choisyens pour notre parc. Il aimait avant tout les relations humaines et ses collègues, mais ce sont justement ses collègues qui peuvent en parler le mieux.

Messaoud BOUMENDJEL : Bonsoir, merci de me donner la parole. Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour ce rendez-vous que vous m'accordez. Comme Monsieur le Maire l'a dit, j'ai le regret de vous annoncer le décès de mon collègue Jean-Yves Hamon, à l'aube de ses 51 ans. Jean-Yves avait presque 30 ans de collectivité dans le service des espaces verts et 10 à la propreté urbaine. Je pense que vous l'avez croisé au moins une fois dans le parc de la mairie qui était un peu son jardin privé.

Perdre un collègue, c'est perdre un bout de son histoire personnelle. Perdre un collègue nous rappelle combien la vie ne tient qu'à un fil. Je voudrais avoir une pensée pour tous les collègues qui sont décédés.

Je voudrais vous rappeler oh combien nos collègues de terrain apprécient un regard ou un bonjour lorsque la population ou les élus les croisent. C'est une banalité pour vous, mais c'est une marque de reconnaissance pour nous, les agents de la collectivité, qui sont sur le terrain tout le temps.

Pour terminer, je voudrais remercier notre pôle propreté urbaine, en particulier Monsieur Damien Lundy, ici présent, et la collectivité pour son soutien et son accompagnement dans cette période difficile.

Merci, et bonne séance à vous.

M. le Maire : Merci. Je vous propose, pour cet agent, pour rendre hommage à cet agent exemplaire, qui fait honneur à la fonction publique, de respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

→ **Désignation du secrétaire de séance**

M. le Maire : Bien. Nous en venons à cette séance du Conseil municipal. Vous avez été convoqués, comme d'habitude, dans les formes légales en séance du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Monsieur Damien Desroches, toujours volontaire.

(M. Damien Desroches est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : Je vais passer la parole à Monsieur Baranger, notre DGS, pour procéder à l'appel.

→ **Appel**

(M. Denis Baranger procède à l'appel.)

→ **Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2024**

M. le Maire : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 7 février avec votre convocation. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, donc nous l'adoptons.

→ **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Maire : Vous avez bien sûr reçu l'ordre du jour du Conseil dans votre convocation. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas.

→ **Informations complémentaires**

M. le Maire : Une information. Nous vous présentons sur table un don que nous souhaitons faire, que nous désirons voter, comme d'habitude, à la fin de notre séance, si vous en êtes d'accord. Un don en faveur de la population civile de Gaza où un drame, une catastrophe humanitaire est en train de se jouer. Donc si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous procéderons à ce vote après avoir épuisé l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais remercier tous les présents qui ont fait l'effort de venir puisque notre Conseil municipal était préalablement prévu le 24 mars, le 27 mars, excusez-moi.

Or, la Ville de Choisy-le-Roi, depuis deux ans, à titre expérimental, fonctionnait sur le module M57. Ce n'est pas 007, mais M57. Comme toutes les communes et les collectivités, c'était expérimental. Mais depuis janvier 2024, la M57 est devenue obligatoire, ce qui a échappé au préfet et à beaucoup de collectivité. Nous avons alerté le préfet lorsque nous l'avons su, sur quoi faire. C'est qu'en ce qui concerne les votes du budget, la convocation du Conseil municipal doit vous parvenir non plus 5 jours francs avant la tenue du Conseil, mais 12 jours francs. Cela vaut uniquement pour les votes des budgets, quelle que soit la collectivité.

Et là, nous avons trouvé la préfecture un peu paniquée, qui nous a dit : « Il faut respecter la M57 », et qui a alerté toutes les collectivités du Val-de-Marne qui, comme nous, ont été, comme usuellement, pour les 5 jours.

Évidemment, cela a perturbé beaucoup nos collègues. Beaucoup avaient réservé, avec le lundi de Pâques, pour partir en vacances, des billets qu'ils ne pouvaient pas annuler. Je remercie les efforts de chacune et de chacun d'être présents, qui ont dû un peu remuer leurs agendas. C'est exceptionnel, et donc vous le voyez, nous avons également un jeune apprenti. Comme dévouement, merci, Lucie.

M. le Maire : Voilà, donc je tenais à vous informer de cela.

RESSOURCES HUMAINES

→ Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : Donc, nous allons aborder l'ordre du jour. Sur les ressources humaines, c'est Monsieur Coelho qui va s'y coller, comme d'habitude. Vous avez la parole, Monsieur Coelho.

M. Coelho : Bonsoir, chers collègues, Monsieur le Maire, Direction générale, Choisyens, Choisyennes. Monsieur le Maire m'a demandé de le faire assez vite au vu du programme qui nous attend.

Pour contribuer au bon fonctionnement des différents services de la Ville, il convient de procéder aux transformations indiquées dans la délibération qui vise à l'adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements de personnel et des recrutements réalisés, en permettant l'accès à des agents contractuels.

C'est une délibération que nous passons assez souvent, donc il vous est demandé, chers collègues, de délibérer à ce sujet.

M. le Maire : Donc, du très classique. Y a-t-il des interventions sur ce point n°1 ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est adopté, merci.

Vote de la délibération n°1

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité

→ Création d'un poste non permanent sous la forme d'un contrat de projet (poste de chargé de projet – végétalisation de l'espace public au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie)

M. le Maire : Le point n°2, la parole est toujours à Monsieur Coelho.

M. Coelho : Merci, Monsieur le Maire. Le projet municipal comporte un projet de végétalisation des espaces publics qui s'articule autour de deux axes.

Le premier volet est le « Plan arbre », dont l'objectif est la plantation de 5 000 arbres pendant la durée du mandat. Ce projet se décline en un plan d'action multiple : replantation pour compléter les alignements existants, plantations dans les rues et places, dans les parcs et

squares, l'opération « J'adopte un arbre pour la planète », et la plantation dans les cours des établissements scolaires.

Le second volet du projet consiste en la végétalisation de la ville dans les strates basses, au travers de projets et des déminéralisations des espaces publics.

Les projets de plantation et végétalisation présentent un caractère complexe, notamment en phase d'études : la recherche d'espace adaptés à la végétalisation, le contrôle de la domanialité foncière, les échanges avec les services de l'État dans les zones classées, des études techniques liées à l'occupation des sols, liées aux contraintes réglementaires sont autant de facteurs d'attention qui requièrent un temps d'études d'autant plus conséquent que les projets se déclinent sur de multiples petites zones

Pour répondre à ce besoin lié aux attentes fortes de réalisation sur le projet de végétalisation, le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de deux ans est envisagé. Il est aussi proposé d'avoir recours à un contrat de projet pour un poste de technicien principal de deuxième classe afin de répondre à ce besoin temporaire nécessitant des compétences spécifiques.

Donc, chers collègues, il vous est proposé d'approuver la création de ce poste sur la forme d'un contrat de projet, sachant que c'est pour deux ans.

M. le Maire : Merci, Monsieur Coelho. Y a-t-il des réactions ? Monsieur Aoummis, et ensuite, Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Aoummis : Bonsoir, chers élus. J'ai juste une question. J'ai bien vu qu'il y a une complexité à la fois réglementaire et technique par rapport à la plantation des arbres qui nécessite un engagement d'aménagement. Nous sommes d'accord là-dessus.

Sur les 5 000 arbres, est-ce que vous avez un point d'étape sur ce qui a été planté jusqu'à aujourd'hui ?

M. le Maire : On doit être entre... À peu près 800 arbres.

M. Id Elouali : Beaucoup plus.

M. le Maire : Beaucoup plus ? Je donne la parole à Monsieur Id Elouali, puisqu'il suit cela de beaucoup plus près que moi.

M. Id Elouali : Chers collègues, Monsieur le Maire. Beaucoup, beaucoup plus, parce que rien que, par exemple rien que sur la dernière opération, l'opération citoyenne qui a eu lieu au parc Thorez, il y a eu plus de 800 arbres de plantés, de plants en tout cas, qui ont été installés sur la parcelle. Cela est un premier point.

Si l'on ajoute également les 500 arbres qui ont été donnés dans le cadre de l'opération « Don d'arbres », enfin les deux opérations qui ont déjà été réalisées. Plus les arbres d'alignement qui ont été çà et là installés, on serait entre 1 000 et 1 500, mais je peux vous transmettre, bien sûr, les chiffres avec exactitude.

Ce que je peux dire aussi, vous me donnez l'occasion de le préciser, pour informer mes collègues, c'est que l'on a fait appel à un bureau d'études qui, au regard justement des complexités techniques sur la voie publique que l'on rencontre en termes de réseau, en termes de difficultés de planter, on a fait appel à un bureau d'études, avec qui, d'ailleurs, on a incessamment sous peu rendez-vous, qui va nous préciser les lieux et les rues exactement

où l'on pourrait davantage planter. Donc le chiffre est croissant. Je peux vous transmettre avec précision et exactitude le nombre d'arbres plantés à ce jour.

Dernière précision, Monsieur le Maire, chers collègues, ce qu'il faut également retenir, c'est que l'on passe d'une phase où l'on est sur la plantation de toute la strate arbustive, tout ce qui est vertical, vers une végétalisation par les arbres, on pourrait parler davantage de végétalisation. C'est-à-dire que là où il sera impossible de planter des arbres, on est en train de voir comment on peut mettre des arbustes et installer d'autres types de végétalisation, de manière que nos rues ne soient pas complètement dépourvues d'élément végétal. Donc, il y a des arbres d'un côté et, à défaut d'arbres, on a une strate arbustive que l'on est en train d'installer, en tout cas, que l'on étudie là où ce n'est pas possible d'installer des arbres. Le cimetière, par exemple, en fait partie, ce sont des arbres, des vergers. Je ne sais pas si mon collègue l'a précisé, mais ce sont des vergers qui ne sont pas comestibles pour des raisons d'hygiène et de santé que l'on peut imaginer.

M. Id Elouali : Oui, c'est ce dont je parle. Au cimetière, il va y avoir des vergers, pas comestibles par les humains, peut-être d'autres espèces. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Id Elouali. Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Monsieur Guillaud-Bataille, après Madame Després.

M. Guillaud-Bataille : Une simple question, je dirais, un peu technique, mais politique. Vous faites le choix donc d'un poste non permanent, vous dites que c'est pour une mission de deux ans. Étant donné l'importance que vous professez pour ces questions, et aussi le temps de la mise en place de ces évolutions à l'échelle de la Ville, quelle qu'elle soit, d'ailleurs, Monsieur Id Elouali vient d'ailleurs d'en donner la démonstration avec les différentes phases qu'il faut réaliser, nous nous demandions pourquoi ne pas opérer un recrutement en bonne et due forme, ou une modification d'un poste, des effectifs, parce que quand même il y a plus de 200 postes non pourvus dans les effectifs, afin de pouvoir recruter au niveau statut, quelqu'un qui selon les déclarations et je pense, le souhait des Choisyens et Choisyennes, dont la mission en tout cas est amenée à être de plus longue durée que seulement deux ans.

M. le Maire : C'est tout ce que nous espérons, Monsieur Guillaud-Bataille, que cela aille au-delà des deux ans. Mais comme c'est une grande première, cela n'a jamais eu lieu, donc nous testons ce poste. D'ailleurs, cela démarre très bien et, après analyse, et je pense que ce poste va donner des résultats très honorables... Déjà, au vu de l'organisation sur le Parc Torres nous a apportée, la personne qui nous a aussi renseignés, bien sûr que nous n'hésiterons pas à proroger ce poste, mais on ne veut pas non plus s'enfermer au vu des difficultés qu'il y a actuellement au recrutement. C'est un test, c'est une première à Choisy-le-Roi, et tout ce que nous souhaitons, c'est effectivement le proroger.

Alors, Madame Després.

Mme Després : Je rejoins la question précédente. En plus, il y a une chose qui m'interroge vraiment.

M. le Maire : Oui ?

Mme Després : Vous mettez dans la notice explicative que la catégorie hiérarchique sera A, B, ou C ». Il y a une grande différence entre les trois catégories. Pourquoi avoir mis A, B, ou C ?

M. le Maire : Alors, les experts sont derrière moi.

M. le Maire : C'est une sécurité pour ne pas se fermer des opportunités et le poste est ouvert sur les trois catégories.

Brouhaha

M. le Maire : Je comprends que la catégorie B a été retenue, mais vous n'ignorez pas, Madame Després, la difficulté pour toutes les collectivités de France à recruter. Donc aujourd'hui, on ne veut se fermer aucune porte.

Mme Després : Monsieur le Maire, c'est la première fois que je vois un poste ouvert à un A, ou un B ou un C.

M. le Maire : Nous sommes dans la soirée des premières.

Mme Després : Oui, je vous l'affirme parce que sans nous il n'y avait pas le quorum, donc cela, c'est une grande première.

M. le Maire : Je vous remercie...

Mme Després : Non, ce n'est pas une grande première, c'est la deuxième fois, excusez-moi.

M. le Maire : Je parle des premières de ce que nous votons effectivement. J'ai expliqué les raisons, mais je vous en remercie, parce que cela nous évitera de revenir samedi. En d'autres termes, dans l'opposition, j'avais aussi assuré le quorum dans un esprit républicain que vous manifestez aujourd'hui. Ah, oui, cela s'était produit, notamment en Territoire et aussi en mairie, et c'est très bien, c'est très bien ainsi, ce que j'ai pris le soin de souligner en début de séance.

Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Non, on peut voter. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote de la délibération n°2

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

→ Modification du guide interne des Marchés Publics suite à l'actualisation des seuils de procédures formalisés

M. le Maire : Maintenant, je donne la parole à Madame Francisot pour une modification des marchés publics, une banalité. Madame Francisot.

Mme Francisot : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Simplement, il s'agit d'une délibération technique. La commission européenne revoit tous les deux ans les seuils de procédures. Donc là, nous avons de nouveaux seuils de procédures.

Pour les procédures formalisées, on passe de 215 000 euros à 221 000 euros pour les marchés de fournitures, de services et autres, et 5 000 382 à 5 000 538 pour les marchés de travaux.

Le seuil de finances de la Commission des marchés de travaux passe de 209 000 euros hors-taxes à 221 000 euros hors-taxes.

M. le Maire : Merci, Madame Francisot. Y a-t-il des observations ? C'est commun à toutes les communes. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°3

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité

FINANCES

→ Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France, perçus par la Commune en 2023

M. le Maire : Nous abordons maintenant le gros morceau de la soirée, les finances. Nous allons commencer. Toujours Madame Francisot qui garde la parole, pour l'affectation de la DSU.

Mme Francisot : Merci, Monsieur le Maire. En 2023, la commune a reçu 3 108 000 euros de la DSU et 3 635 000 euros au titre du FSRIF, le Fonds de la solidarité de la Région Île-de-France ; donc, il nous faut chaque année donner une répartition de ces fonds. Elle vous a

été proposée, donc pour la DSU, toujours pour des activités culturelles, sur des travaux d'école. Et pour le Fonds de solidarité, sur tout ce qui est social, sport, petite enfance, etc. C'est une répartition indicative.

M. le Maire : Des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci à vous.

Vote de la délibération n°4

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUUDY Franklin, CHIRrane El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité

→ **Actualisation des Autorisations de programme (AP) et de leurs Crédits de Paiement (CP)**

M. le Maire : La parole est toujours à Madame Francisot.

Mme Francisot : Merci. Comme chaque année, nous devons actualiser le programme des AP/CP, donc on va les prendre une à une.

Sur le groupe scolaire Langevin-Mandela qui attend les travaux depuis un certain temps, ces travaux devraient être réalisés cet été et l'été prochain. Il est proposé de modifier l'AP pour 959 000 euros de travaux de rénovation. Il faut rappeler que ce projet bénéficie de recettes de l'ANRU à hauteur de 1 500 000 euros.

Pour le groupe scolaire Marcel Cachin, il est proposé de clôturer cette AP à la suite du refus du projet qui avait été proposé.

Sur les travaux de voirie, cette AP avait été proposée à hauteur de 3 298 000 euros, mais au regard des travaux importants à réaliser sur la ville de réfection de voirie, cette AP est portée à 20 millions d'euros.

Sur le programme des éclairages publics et du passage en basse tension, le programme est terminé, donc nous venons de le clôturer.

Sur le programme des aires de jeux d'enfants, il a été initialement prévu à hauteur de 770 000 euros. Aujourd'hui, nous vous proposons de le porter à 2 millions d'euros afin d'élargir l'implantation à l'ensemble des aires de jeux.

Nous avons toujours le nouveau programme de renouvellement urbain qui, cette année, est prévu pour un montant de 4 177 126 euros.

Le programme de plantation d'arbres cette année est prévu à un montant de 1 million d'euros.

La rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor-Hugo se poursuit, se termine, même, pour 900 000 euros cette année.

Cette année, nous débutons l'opération de requalification du centre technique municipal, avec de prévus 300 000 euros en 2024, donc qui vont permettre de transférer totalement le transfert des modulaires qui sont à Victor-Hugo dans les locaux du CDN, qui vont permettre la réfection des premiers locaux au CDN.

M. le Maire : Merci, Madame Francisot. Une question ? Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Guillaud-Bataille : Monsieur le Maire, sans refaire le débat que nous avons eu au moment du Rapport d'orientation budgétaire, je peux tout de même signaler entre nous que, lors de ce débat, j'avais pointé un certain nombre d'éléments macro-économiques, même macro-nationaux sur les budgets, les prévisions de croissance, les prévisions d'inflation, etc., et qu'il m'avait été répondu : « Nous, on prend les chiffres que l'on nous donne », ce que j'entends, en tout cas, ce que j'entends dans le travail effectué par les services. Et c'est là que j'avais essayé de dire une chose, c'est que, justement, une direction politique d'une ville, les élus d'une ville, quand ils ont ces chiffres qui arrivent et qu'ils en ont connaissance, plus ou moins, qu'ils sont informés de ce qui se passe dans le monde et dans l'économie, doivent tirer la sonnette d'alarme.

Or, depuis notre Conseil municipal sur le rapport d'orientation budgétaire, et croyez bien que je ne m'en réjouis pas, d'abord pour les effets que cela va avoir pour notre Ville, mais aussi au quotidien pour les Choisyennes, les Choisyens, les Françaises et les Français et bien au-delà, les choses reviennent à ce qui était pressenti. Le gouvernement, Monsieur Le Maire lui-même a fini par admettre que sa croissance à 1,4 n'était qu'une vue de l'esprit, il l'a ramenée à un an, sachant très bien qu'il devra la ramener à 0,8 avant la moitié de l'année. On a appris que le déficit du PIB est bien au-delà des 4,9 prévus et était à 5,6 %. On a appris que l'inflation était assez importante, et les premiers effets du ralentissement économique, notamment dans le secteur du bâtiment, se sont fait sentir dans un certain nombre d'indicateurs économiques en décembre et janvier.

Pourquoi dire cela ? Tout simplement pour dire que peut-être que notre budget va être soumis à rude épreuve. Notre budget va être soumis à très rude épreuve. D'ailleurs, Monsieur Le Maire dit : « Il va falloir couper 20 milliards dans la loi de finances ». Dans ces 20 milliards, il dit clairement que les collectivités vont être ponctionnées. Il y a eu une réaction de l'Association des Maires d'Île-de-France, donc je pense que vous la partagez, comme je la partage. Et source d'inquiétude supplémentaire, mais avec ce gouvernement, on n'est plus à cela près, Monsieur Cazenave dit 25 milliards, lui, alors que Monsieur Le Maire dit 20 milliards. À un moment, peut-être que le ministre des Comptes publics et le ministre de l'Économie arriveront à se mettre d'accord sur une paille à 5 milliards.

Bref. Tout cela pour dire notre inquiétude, au moment de voter ce budget, au-delà de nos désaccords sur des choix que vous pouvez faire, notre inquiétude réelle et profonde pour les effets tant pour le budget de notre Ville que pour les citoyennes et les citoyens de notre ville.

Après, j'en viens à cette délibération précise des AP/CP. Je veux dire ici, comme je l'avais dit de manière peut-être un peu provocatrice la dernière fois, mais je ne pense pas être provocateur cette fois-ci, c'est une mise à jour des AP/CP qui sent bon la campagne des

municipales. En effet, tout à coup, voilà-t-il pas que l'on nous hausse les travaux de voirie de 3 millions à 20 millions, voilà que l'on passe les aires de jeux pour enfants de 700 000 à 2 millions, etc. Il y aurait d'autres exemples. On enclenche le CTM qu'on n'avait pas réussi le coup d'avant, etc., donc on donne des signes et l'on a bien l'intention de faire du cosmétique. Tout cela ne serait pas très grave ni très original, il faut bien le dire, quand on regarde la gestion d'un grand nombre de villes, malheureusement. Pour autant, cela devient problématique, et nous le verrons lorsque nous aborderons les budgets, lorsque tout cela va s'appuyer sur un recours à l'emprunt qui amènera notre Ville, certaines ayant vécu une période de désendettement à force de ne pas emprunter du tout, d'ailleurs, faute de projet, mais de doubler purement et simplement la dette de la Ville pour les années 2024 et 2025, comme vous l'avez prévu dans votre plan pluriannuel d'investissement.

Nous voterons donc contre ces AP/CP, vous l'avez compris.

M. le Maire : Très bien. Bon... Si vous dites que cela ce n'est pas de la provocation... Mais bon, on va garder notre bonne humeur.

Sur les inquiétudes, je partage tout à fait. Qui n'est pas inquiet en France dans les collectivités, quelles qu'elles soient, des annonces de Monsieur Le Maire ? Tout le monde. Qui n'est pas inquiet sur les budgets que nous bâtissons ? Tout le monde, quelle que soit la tendance.

Au Territoire, qui n'est pas forcément de notre bord, il y a eu une grande première quand même. Nous sommes tellement d'accord sur certaines analyses, voyez-vous, qu'il y a eu une grande première. Vous voyez, c'est le soir des premières, mais il y en a eu une très grande hier : nous avons voté le budget. Nous avons voté le budget au Territoire. Pourquoi ? Bien que nous soyons en désaccord total avec ce Territoire, et que, encore une fois, le gouvernement ne se rend pas compte lorsqu'il nous parle d'économie plutôt que de faire des économies structurelles, il va s'attaquer aux poches des Français et des plus faibles, nous voulons donner, puisque nous sommes condamnés à rester dans ces territoires, une chance au Territoire. Nous nous sommes mis d'accord pour faire un pacte financier pour essayer de nous en sortir. Vous voyez à quel point...

Autre grande première, nous avons voté un vœu qui venait des Verts. Donc quand je vous dis que c'est la soirée, je devrais dire que c'est la semaine des premières. Monsieur Lipietz, oh combien Verts parmi les Verts depuis toujours, m'a félicité. Je n'en attendais pas tant de lui quand même. Il s'agissait d'abaisser le couvre-feu, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

Mais pour vous dire que nous sommes conscients des difficultés auxquelles sont confrontées toutes les collectivités. La situation dramatique des finances de notre gouvernement, bien sûr, mais face à cela, et par rapport aux chiffres que l'on prend, oui, pour bâtir notre budget, on s'appuie, c'est factuel, sur des subventions que l'on nous donne. On ne les gonfle pas et on ne les diminue pas. On s'appuie essentiellement là-dessus. On s'appuie, pour que tout le monde comprenne dans le grand public, sur ce que l'on appelle les frais de notaire, etc. Le jargon, c'est quoi ? Les DMTO ? Les « MD-cadeaux » ? Voilà, les DMTO, c'est-à-dire ce qu'on appelle populairement les frais de notaire qui ont baissé pour l'ensemble des collectivités, et c'est une inquiétude.

Donc face à cette situation, il y a deux réactions. Il y a les villes qui renoncent à leurs projets, il y a les villes qui augmentent les impôts, il y a les villes qui font l'un ou l'autre, il y a des villes qui font les deux. Nous, nous avons choisi de ne faire ni l'un ni l'autre. Nous ne renonçons à aucun de nos projets, nous n'augmentons pas les impôts et nous allons tenir bon, parce que notre budget reste ambitieux. Depuis que nous sommes dans cette Ville, nous tenons nos engagements. Des personnes que je connais bien dans la Nupes, par

exemple, avec qui je discute depuis longtemps, qui, certes, avant étaient nos citoyens ceci, cela, mais, peu importe, au moins, ils me reconnaissent une chose : « Vous faites ce que vous dites ». Et je discute avec eux. Quand je dis « vous faites ce que vous dites », notre Conseil municipal fait ce que nous avons dit aux Français. Vous pouvez reprendre notre programme, nous faisons, et même au-delà, parce que l'on a eu de mauvaises surprises, ce que nous avons promis aux Choisyennes et aux Choisyens, et nous allons continuer dans ce sens. Voilà.

Malheureusement, la voirie, nous découvrons chaque année des voiries effectivement complètement défoncées. Il y a 50 % des voiries à faire dans cette ville. Que fait-on ? On augmente le budget ou pas ? Qu'est-ce qu'on fait ? On dit aux Choisyens : « On ne refait pas vos voiries » ? Non, on a décidé de les refaire, donc fatalement, on augmente le budget, bien sûr.

Ce qui ressort de votre analyse, ce qui vous inquiète c'est que, justement, notre budget n'est pas un budget de renoncement. C'est un budget normalement constitué pour pouvoir atteindre nos objectifs. Alors, on peut être en désaccord sur tel ou tel objectif, c'est le jeu. Vous aurez sûrement, vous avez parlé de 2026, moi, franchement, 2026, j'en suis très loin. Ce qui me préoccupe, c'est comment régler les problèmes qui sont devant nous dans cette Ville. Comment donner satisfaction aux Choisyennes et aux Choisyens sur les missions qu'ils nous ont données ? 2026, ils choisiront. Ils choisiront. Ils verront ce que l'on a réalisé ou pas. Ce sera un autre discours.

Mais maintenant, oui, la situation, malheureusement, n'est pas réjouissante. Mais c'est pour cela qu'avec mon équipe municipale, si l'on prend toutes les délégations, je pense que chaque agent peut témoigner que l'on n'a pas renoncé aux équipements et autres.

Oui, je vous l'accorde, cela a été très difficile de bâtir ce budget, comme dans toutes les communes et toutes les collectivités. C'est ainsi, mais vous voyez, nous avons réussi, et nous faisons de belles choses et cela va continuer.

Y a-t-il d'autres réactions sur ce point ? On est déjà, peut-être, dans le débat du budget, mais sur les AP/CP, on peut les voter, ou y a-t-il d'autres...

M. le Maire : Non, on n'a pas voté les AP/CP. On passe au vote. Je demandais s'il y avait quand même une réaction supplémentaire. Alors, on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Je crois que oui. Il y a combien de votes contre ? Vous avez une procuration. Quatre. Y a-t-il des abstentions ? Non. Donc le reste, c'est voté ? Bien, je vous en remercie. C'est voté, donc, à la majorité.

Vote de la délibération n°5

Ont voté pour : 36

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 4 (BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°5 est adoptée à la majorité

→ Création d'une Autorisation de Programme pour l'amélioration du confort d'été dans les écoles

M. le Maire : Là, c'est un cas typique. Vous voyez bien. Je donne donc la parole à Madame Francisot encore. Vous voyez bien, si cela, c'est vraiment un exemple que nous ne renonçons pas. Et cela, ce n'était même pas dans notre programme, mais c'est une demande des écoles, justifiée, des professeurs. Nous cherchons à donner satisfaction, donc, nous l'avons ajoutée. Madame Francisot.

Mme Francisot : Merci, Monsieur le Maire. Au-delà de ce que Monsieur le Maire a dit, et de cette volonté de redonner une certaine vivabilité lors des fortes périodes de chaleur dans les écoles, c'est aussi une question budgétaire. Une question budgétaire, parce que dans ces écoles, par exemple, les rideaux que nous prévoyons d'installer, c'étaient des rideaux en tissu qu'il fallait laver chaque année. Chaque année, il fallait un budget supérieur à 50 000 euros pour lessiver tous les rideaux. Donc aujourd'hui, on fait le choix de créer cette AP pour toutes ces raisons, pour remettre ces personnes dans des conditions de vivabilité.

Le budget est estimé à 1,1 million d'euros sur trois ans, et devrait permettre de pallier tout cela, en même temps que nous faire économiser un petit peu du budget de fonctionnement.

M. le Maire : Et nous sommes très fiers de cette décision parce que nous avons toujours dit que les écoles sont une priorité. J'ai passé ma scolarité à Choisy-le-Roi, et dans la précédente mandature, c'était aussi une priorité, les écoles. Je me réjouissais de la bonne tenue des écoles. Vous voyez, il faut reconnaître les choses. Nous continuons sur ce chemin, et j'ose dire : nous amplifions. Parce que l'école, les enfants, est une priorité de Choisy-le-Roi. C'est une marque de fabrique à Choisy-le-Roi.

Y a-t-il des réactions sur ce point ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote de la délibération n°6

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité

→ **Vote des taux d'imposition – année 2024**

M. le Maire : Point suivant, justement, c'est le vote des taux d'imposition. Donc je laisse la parole à Madame Francisot, mais c'est très simple : nous n'augmentons pas les taux. Si tu veux ajouter quelque chose, Amandine...

Mme Francisot : Merci, Monsieur le Maire, mais comme je le dis depuis quelques années, nous n'augmenterons pas les taux. J'ajoute quand même, et je me permets parce que j'ai été interpellée récemment, vous paierez finalement toujours un peu plus à la fin de l'année, mais c'est dû à la réévaluation des valeurs locatives par le gouvernement et aussi à la TOM, effectivement, mais la Ville n'a pas touché et ne touchera pas à ces taux.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions sur le taux communal ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Alors, deux abstentions, très bien. Donc c'est voté à la majorité, merci.

Vote de la délibération n°7

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 2 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan)

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité

→ **Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget principal**

M. le Maire : Dans votre élan, Madame Francisot, le budget primitif. Vote du budget primitif, allez.

Mme Francisot : Merci, Monsieur le Maire. Cette année, pour le budget primitif, c'est un budget global de près de 110 millions d'euros que nous vous proposons. Je vais commencer par présenter la section de fonctionnement avant de revenir sur les investissements prévus en 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre à 79,95 millions d'euros, contre 77,69 millions d'euros au BP 2023, soit une augmentation de 2,9 %. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel. Bien que nous constatons un léger frein à l'installation, les dépenses à caractère général ont une évolution prévisible de BP à BP de 10,59 %, contre 13,64 % en 2023. Le budget inscrit à ce chapitre est de 18,79 millions d'euros, contre 16,99 millions d'euros au BP 2023.

Les principales causes de cette hausse des charges à caractère général sont d'une part des pénalités conventionnelles et frais de gestion liés à l'acquisition auprès du SAF de 8 biens dans le cadre de la fin des conventions de portage pour 519 232 euros. Nous l'avions déjà inscrit lors de la décision modificative de décembre, mais les opérations ayant pris du retard, nous n'avons pas pu les clôturer avant la fin de l'année.

Cette hausse est due d'autre part à un ajustement par le SIRESCO des contributions pour le nombre de repas livrés en 2022 en janvier 2023, de 614 737 euros, dont la facture nous est parvenue également assez tardivement.

Les achats et variations de stocks sont en diminution de 6,42 %, ce qui correspond essentiellement à un jeu d'inscription comptable de la dépense liée à la restauration désormais inscrite sur les services extérieurs, et d'économies potentiellement réalisées sur plusieurs points.

Les inscriptions de fluides sont en légère diminution, par exemple en page 3 de la notice, vous pouvez constater que la dépense inscrite est inférieure au réalisé 2023, qui, d'ailleurs, étaient supérieures à l'inscription initiale. Ce dépassement est dû à plusieurs fuites qui se sont déclarées au cours de l'année. Comme nous espérons ne pas en avoir, nous replaçons la dépense à un niveau normal de fonctionnement.

La dépense en énergie est également prévue légèrement en dessous des réalisés 2023, ce qui est consécutif à l'annonce du SIPEREC d'une baisse de la hausse du prix du gaz, comme l'a si bien et justement précisé Monsieur Guillaud-Bataille lors de notre commission.

Les budgets alloués aux dépenses pour les contrats de prestations de services divers pour les fournitures et prestations pour l'entretien de l'espace public, pour les dépenses à la prévention et la sécurité au travail, sont, eux aussi, en diminution de près de 290 000 euros, sans toutefois réduire le niveau de prestation exigeant que nous souhaitons.

En revanche, nous renforçons les dépenses de fournitures et activités pour les secteurs de l'enfance, du périscolaire et de la petite enfance qui passent de 889 000 euros en 2023 à 976 000 euros pour 2024, et celles des services jeunesse et centres sociaux passent de 319 000 euros à 351 000 euros.

Contrairement aux achats et variations de stocks, les services extérieurs sont en augmentation de 22,22 %. C'est notamment dû au jeu d'écriture dont je vous ai parlé précédemment sur la restauration collective.

Cette forte hausse est due aussi à la forte hausse des assurances, je tiens ici à le préciser, car au rythme où vont les choses, à un moment, si les gouvernements successifs ne font pas quelque chose pour nos collectivités, il faudra faire un choix sur nos modalités d'assurance, voire sur ce que nous assurons. En début d'année, nous avons reçu un courrier de notre assureur nous informant d'une augmentation de 25 % de la cotisation à cause des risques climatiques et des émeutes, en plus de la fragilité financière des assureurs. Je pense ne pas avoir besoin de préciser que, bien entendu, ils réduisent l'étendue des garanties. J'ai cru à une blague. En 2023, nous avons déclaré trois sinistres mineurs, nos équipements n'ont pas été touchés par les émeutes, hors caméras dont le remplacement est pris en charge par l'État, et par suite des dernières crues de la Seine, nos prédécesseurs avaient déjà équipé la ville en bouées pneumatiques permettant de contenir les crues. Je ne comprends donc pas le motif valable de cette soudaine augmentation.

Pour clore ce petit laïus, il est donc probable qu'en cours d'année, nous ayons à revoir nos prévisions budgétaires relatives aux assurances à la hausse, et qu'à l'avenir, nous ayons à réfléchir à nos modalités d'assurance.

La participation au déficit du CMS devrait augmenter cette année de près de 240 000 euros. Globalement, sur cette ligne budgétaire, l'ensemble des dépenses devrait augmenter, sauf les autres services extérieurs et les frais de formations et séminaires qui sont pour l'instant remis au niveau de leur consommation effective.

Pour ce qui concerne les autres services extérieurs, l'évolution de 30,55 % est essentiellement due à l'opération de rachat au SAF des 8 biens. Pour les autres dépenses, les économies réalisées sur certains secteurs permettaient de couvrir des augmentations d'autres secteurs. Les autres dépenses devraient donc globalement rester stables.

Les impôts et taxes dues par la Ville devraient être globalement en légère diminution.

Après le chapitre 0-11, voyons plus rapidement le chapitre 0-12 consacré aux charges de personnels. Les charges de personnels sont estimées à 43,5 millions d'euros, soit une évolution de plus 2,84 % par rapport au budget primitif 2023. L'évolution des charges de personnel résulte notamment des effets classiques, mécaniques, du glissement vieillesse technicité, de la revalorisation du point d'indice de 1,5 en année pleine et de l'attribution des 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents à compter du 1er janvier 2024 et de la seconde partie de la prime pouvoir d'achat qui sera versée aux agents au mois de juin. Vous retrouverez le détail des dépenses de personnel en page 5 de la notice.

Le chapitre 0-14 des atténuations de produits devrait diminuer de 1,89 %, et ne devrait contenir désormais que le prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources dont le montant est stable. Compte tenu de notre rang de classement à la DSU, 227e rang en 2023, nous ne contribuons pas au FPIC.

Le chapitre des autres charges de gestion courante devrait diminuer de 2,62 %. À ce chapitre, l'ensemble des dépenses devrait être en diminution, sauf l'article consacré aux indemnités et frais de mission et formations des élus qui suivaient les évolutions d'indice des fonctionnaires, et les dépenses de FCCT qui évoluent de 3,88 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les participations obligatoires, une provision de 228 000 euros inscrite au BP 2023 pour financer les indemnités de sortie du SIRESCO a été retirée du budget 2024. Cette provision n'apparaît plus nécessaire au regard de notre Conseil.

La participation aux dépenses de fonctionnement des sapeurs-pompiers est en hausse de 40 000 euros.

Les subventions aux associations sont maintenues au même niveau qu'en 2023. Vous pouvez retrouver la liste des associations et des enveloppes budgétaires, ainsi que les montants attribués en page 168 de la maquette budgétaire.

Le montant de la subvention au CCAS est estimé à 2 360 000 euros, soit 30 000 euros de moins qu'en 2023. Cela s'explique par le fait que les comptes administratifs 2023 du CCAS et de ces deux budgets annexes présenteront un excédent cumulé d'environ 748 000 euros, dont 490 000 euros en section de fonctionnement. C'est pourquoi il est proposé, comme en 2021 et 2022, de résorber l'excédent de fonctionnements par une diminution de la subvention d'équilibre CCAS dès le budget primitif.

Le montant de la subvention au théâtre proposé au BP 2024 est identique à 2023.

Il est proposé d'inscrire une subvention exceptionnelle de 311 000 euros, contre 359 000 euros inscrits au BP 2023, pour le budget annexe des parkings.

Pour ce qui concerne les charges financières, elles sont évaluées en 2024 à 620 000 euros, soit une augmentation de 23 % par rapport au réalisé de 2023. Cette évolution s'explique principalement par les prévisions d'évolution des taux variables et du profil d'extinction de la dette et des emprunts nouveaux prévus au BP 2024.

L'enveloppe « autres charges financières » concerne les frais de dossier dans le cadre des contrats de ligne de trésorerie et des emprunts nouveaux qui seront contractés au cours de l'exercice 2024.

Les charges exceptionnelles estimées à 26 500 euros concernent les annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4,8 millions d'euros et se composent des dotations aux amortissements pour 3 135 000 euros, et du virement à la section d'investissements pour 1 856 000 euros.

Passons maintenant aux recettes de fonctionnement. Comme pour les dépenses, elles sont en augmentation de 2,9 %. Les atténuations de charges sont estimées à 426 000 euros contre 435 000 euros reçus en 2023. Je précise que l'estimation reste prudente, car les remboursements peuvent subir des variations importantes d'une année à l'autre suivant les accidents de travail ou maladies constatées.

Les produits des services du domaine ont été réalisés à hauteur de 4,55 millions d'euros en 2023. Par prudence, les recettes sont évaluées à 4,61 millions d'euros, soit une augmentation prudente de 1,33 % par rapport aux recettes perçues en 2023. Cette évolution tient compte de l'augmentation annuelle des tarifs qui est inférieure à l'inflation, je le rappelle, puisqu'elle est de l'ordre de 2 %.

Les recettes du domaine les plus importantes sont celles des activités périscolaires pour 62 %, soit 2,86 millions d'euros. Celle de la petite enfance pour 296 000 euros, celle du conservatoire et de l'école de danse pour un peu plus de 300 000 euros, et de l'occupation du domaine public pour 330 000 euros.

Pour le chapitre des impôts et taxes, nous retenons une hypothèse prudente au regard de la prévision de l'an dernier. Effectivement, nous avons prévu au BP 2023 près de 3,9 millions d'euros, alors que nous n'avons perçu que 3,64 millions d'euros. Nous portons donc cette évolution à 3,7 millions d'euros pour 2024. L'attribution de compensation, quant à elle, est stabilisée à un peu plus de 13 millions.

Les recettes de fiscalité locale devraient évoluer de 5,19 %. Cette estimation tient compte de l'évolution des valeurs locatives de la taxe foncière décidée à 3,9 % par le gouvernement. La DDFIP nous a récemment envoyé les notifications qui nous laisseraient un manque à gagner de 600 000 euros. Mais 600 000 euros en fiscalité locale, c'est-à-dire en taxe foncière, cela représenterait quasiment l'ensemble des taxes foncières que l'on reçoit pour la Dalle seulement, donc ce n'est pas possible. Nous travaillons dessus. Nous savons, de base, que nous ne perdons pas en base, donc ce n'est pas logique. Nous y travaillons, en tout cas.

Les recettes liées aux droits de mutation sont estimées à 1,3 million d'euros compte tenu du contexte économique. L'inscription est identique aux recettes perçues en 2023.

Nous estimons les recettes de taxe de séjour à 71 000 euros pour 2024, contre 68 000 euros perçus en 2023, en espérant que la période des Jeux olympiques nous soit profitable.

Les dotations, subventions et participations représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement et devraient être en augmentation de 4,62 %.

La dotation forfaitaire est estimée à 5 860 000 euros en 2024, contre un peu plus de 5 874 euros perçus en 2023. Je me suis un peu perdue, pardon. Donc : 5 874 000 euros perçus en 2023. Cette évolution s'explique principalement par une diminution de la population entre 2023 et 2024, estimée à 130 000 habitants.

Pour 2024, on retient une hypothèse prudente de la DSU avec une progression de l'ordre de 4,36 % par rapport à la dotation perçue en 2023, soit pour 2024 : 3 244 000 euros.

La dotation nationale de péréquation est estimée par prudence à 595 000 euros en 2024, soit moins 10 % par rapport à la dotation perçue en 2023. Compte tenu des dépenses éligibles en usagers, il est proposé d'inscrire 62 000 euros au BP 2024 pour le FC TVA en section de fonctionnement.

Les subventions de l'État, du Département, de la Région et des autres organismes sont estimées à 3,42 millions d'euros, soit une augmentation de 3,71 % par rapport au BP 2023.

À ce titre, je tiens à remercier la proximité des services qui, au regard des difficultés de nos collectivités à faire face à l'inflation, ont cherché d'autres sources de financement afin d'offrir aux Choisyens et aux Choisyennes un niveau de service le plus exigeant possible.

Les allocations compensatrices sont estimées à 450 000 euros, comme c'était déjà le cas en 2023. Les recettes des autres produits de gestion courante sont estimées à 1,11 million d'euros, contre 1,07 million d'euros perçus en 2023. Il s'agit principalement des recettes issues de la location des locaux commerciaux.

Je passe sur les recettes d'ordre qui ne sont qu'un jeu d'écritures comptables, pour en venir aux dépenses d'investissement qui sont estimées à 30,27 millions d'euros en 2024.

Je vais essentiellement parler des dépenses, hors AP/CP, puisque nous avons déjà vu les AP/CP dans des décisions précédentes. Les immobilisations incorporelles, hors AP/CP, sont estimées à 738 596 euros. On y retrouvera, pour les plus grosses dépenses estimées, des études pour la voirie d'un montant de 200 000 euros, les études et expertises au sujet des commerces de la dalle pour 196 000 euros, mais aussi la consommation en licence informatique pour 136 500 euros.

Nous devrions verser 910 000 euros de subventions d'équipement, 250 000 euros aux sapeurs-pompiers, 660 000 euros au budget annexe des parkings.

Les immobilisations corporelles, hors AP/CP, sont estimées à un peu plus de 12 millions d'euros. 950 000 euros seront consacrés à l'amélioration de l'éclairage public, rénovation des réseaux électriques vieillissants, pose de luminaires LED, extension du réseau électrique.

Près de 2 millions d'euros seront consacrés à la rénovation et l'entretien des bâtiments publics. On y retrouve les 350 000 euros prévus pour la rénovation de Hollander, 120 000 euros pour la rénovation de la passerelle royale, 100 000 euros pour l'aménagement de locaux du personnel de la ferme des Gondoles, 80 000 euros pour l'aménagement de la Maison des Femmes. D'autres travaux sont prévus sur l'accessibilité pour les économies d'énergie. Je vous laisse découvrir le détail en page 17 de la notice.

Un peu plus de 918 000 euros seront consacrés aux bâtiments accueillant le jeune public. Il a été décidé, en plus des équipements de conformité, d'équiper l'ensemble de nos écoles du dispositif de sécurité « alerte intrusion » sur deux ans. Cette année, 450 000 euros seront donc consacrés à ce sujet. Trois nouveaux groupes scolaires devraient être équipés d'ici septembre.

Après le succès du self en primaire sur nos plus grands groupes scolaires, la mesure devrait être étendue cette année à de nouvelles écoles primaires. Pour les plus petits, des travaux d'aménagement de la section des grands seront réalisés à la crèche Eiffel pour un montant de 250 000 euros.

1,36 million d'euros seront consacrés aux équipements sportifs, principalement pour le stade Jean Bouin, réfection de la pelouse, tribune, etc., et le gymnase Rousseau pour la réfection des installations de chauffage et de ventilation.

Pour ce qui concerne les acquisitions foncières, nous avons dû, comme je vous l'ai déjà dit et répété, réinscrire le rachat des huit biens en portage par le SAF. Nous prévoyons également, dans le cadre de la requalification du CTM et du déplacement de la décharge municipale, l'acquisition des parcelles du 25, rue des pâquerettes, et du 92, quai de Choisy.

Pour la voirie, hors AP/CP, un budget de 1,12 million d'euros est prévu. Il permettra d'effectuer les travaux sur les passerelles de la cuve et Anatole France, d'effectuer des travaux d'accessibilité, d'acquérir et de remplacer le mobilier urbain et d'autres petits travaux.

Pour ce qui concerne les espaces verts, la propreté et l'écologie urbaine, pour 1,3 million d'euros, nous investirons dans du matériel de sensibilisation à la propreté. Nous prévoyons 209 000 euros pour clôturer les parcs et squares, 120 000 euros pour la débitumisation de l'espace public. Je vous invite à consulter la liste des précisions page 18 de la notice.

Pour le secteur du développement numérique des réseaux, nous poursuivons le développement de la vidéo protection sur le domaine public pour 700 000 euros. L'autre grande dépense de ce secteur concerne le matériel informatique, dont 45 000 euros seront destinés aux équipements des écoles.

Une enveloppe de 230 000 euros est mise à disposition du garage afin notamment de poursuivre le programme de renouvellement de la flotte.

D'autres petites dépenses sont également prévues, voire déjà réalisées en début d'année, comme l'ossuaire au cimetière. Il reste encore à équiper quelques policiers municipaux. Une enveloppe de 33 750 euros est prévue à cet effet.

Nous prévoyons un remboursement de capital de l'emprunt à hauteur de 4,65 millions d'euros, et conservons une enveloppe pour le remboursement de dépôts de garantie reçus à 22 000 euros, ainsi qu'une provision pour les dépôts et cautionnements versés pour 10 000 euros.

Je passe également sur les dépenses d'ordre en investissement qui représentent un peu plus de 500 000 euros.

Pour les recettes d'investissement, nous prévoyons une recette de 1 million d'euros de FC TVA et 300 000 euros de taxe d'aménagement. Nous devrions recevoir 3,3 millions d'euros de subventions d'investissement, 1,5 millions dans le cadre de l'ANRU pour l'acquisition de la coque pour le nouvel équipement de petite enfance à la ZAC du Brilland-Pelloutier, 464 000 euros de la Métropole du Grand Paris et de l'État pour la rénovation énergétique de l'école Victor-Hugo, 327 000 euros du Département et d'Île-de-France Mobilités pour les arbres. La ville de Créteil souhaitant participer à la réfection de la tribune de rugby, nous estimons pour l'instant sa participation à hauteur de 50 000 euros.

Nous estimons le montant des amendes de police reçues à 300 000 euros. Je vous précise encore qu'il s'agit uniquement d'un montant aléatoire défini par l'État en fonction des amendes de radars fixes installés sur le territoire, qui est reversé aux villes.

Dans le cadre du programme « Centre-ville vivant » de la MGP, nous devrions recevoir une subvention dont le montant sera de 36 600 euros cette année. Je vous laisse découvrir cette liste non exhaustive des subventions que nous devrions avoir page 23 de la notice.

Pour parvenir à réaliser notre programme d'investissement, nous prévoyons un emprunt d'environ 18,8 millions d'euros. Cela a l'air énorme, et d'ailleurs, ça l'est, mais cela ne l'est pas au regard du besoin en investissement de notre Ville. Cela ne l'est pas au regard de l'endettement moyen des villes de notre taille. Avez-vous parcouru certaines de nos rues pour constater la formation des trous sur la chaussée ? Les déformations ou absences de trottoir ? Avez-vous entendu des plaintes quant à la souffrance à la fois de la population et des équipes éducatives lors des périodes de fortes chaleurs ? Je pourrais continuer ainsi longtemps, et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Cette année, près du quart de notre budget ira en direction du secteur de l'enfance et de la jeunesse, près de 10 % du budget global pour la voirie, après quoi viennent la culture, les espaces verts et les sports. Notre Ville possède un patrimoine remarquable et important. Il ne s'agit pas de dire que nous avons des équipements et de ne jamais s'en occuper. Nous allons y remédier. Cela prendra le temps qu'il faudra, mais nous y parviendrons.

Depuis 2020, y compris en 2023, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à un emprunt, notre autofinancement et nos quelques autres recettes étant suffisants pour couvrir nos dépenses d'investissement. Depuis notre arrivée, nous avons pallié les urgences, découvert des urgences, nous avons pris le temps d'étudier, de monter des projets, de débloquer des situations afin de remettre aux Choisyens le niveau d'investissement qu'ils méritent.

Tout cela ne se fera pas d'un claquement de doigts, le temps et l'inflation étant en notre défaveur. Pour autant, nous refusons d'alourdir la facture fiscale des Choisyens en augmentant les taux d'imposition. L'État se charge déjà lui-même de cette inflation, mais je veux que les Choisyens sachent que nous y mettons la volonté et les moyens. Nous mettons tout en œuvre pour trouver les moyens de faire en maintenant un niveau d'endettement plus que raisonnable, et même bien inférieur à celui des villes de notre strate.

Je terminerai cette intervention en réaffirmant que nous espérons aujourd'hui toujours la vente de la maison Rouget de Lisle, à la revente du 124-126, avenue d'Alfortville, et nous espérons également pouvoir revendre une partie des biens rachetés au SAF, dont il semble difficile de se projeter sur un équipement public.

M. le Maire : Merci, Madame Francisot. Monsieur Hassan Aoummis.

M. Aoummis : Merci, Monsieur le Maire. Alors, vous nous présentez un budget qui tâtonne. Ces différentes rubriques cachent mal les difficultés relevées à tous les niveaux. C'est vrai que cette situation n'est pas propre à Choisy-le-Roi. Partout, l'érosion de l'autonomie fiscale des collectivités continue avec le blocage persistant des crédits de fonctionnement et bien d'autres contraintes, ce qui contribue grandement à l'affaiblissement inexorable des marges de manœuvre des villes et qui rend l'équation budgétaire périlleuse. La situation est d'autant plus inquiétante que l'on se retrouve dans un contexte d'inflation doublé d'incertitudes multiples, tant sur l'échiquier national qu'international.

Cela étant, et pour revenir au budget qui nous est soumis, force est de constater que le choix, ou les choix budgétaires, ne correspondent pas à la réalité de notre Ville, et ce n'est certainement pas votre célérité inquiétante à contracter des crédits qui changera la donne à moyens ou à long terme.

De 12 613 000 euros d'emprunts contractés en 2023, vous êtes passés à 18 772 000 en 2024, pour ensuite prévoir un taux d'endettement de 69 millions sur les cinq années à venir,

soit un ratio de 14 millions d'emprunts chaque année. À ce rythme, l'avenir de Choisy est en danger. Même si, jusqu'à aujourd'hui, notre Ville sauvegarde encore une certaine capacité de remboursement pour les quatre à cinq années à venir, au rythme où va l'endettement, on se dirige tranquillement vers l'impasse, et cela apparaît d'ores et déjà à la lecture du budget.

Sur le plan de l'investissement, pour équilibrer votre budget, on lit que vous avez prévu un autofinancement de 12 millions d'euros. Vous créez ainsi dans votre budget un équilibre qui n'en est pas un. D'où proviennent les 12 millions d'autofinancement ? Aucune information là-dessus. Ils ne peuvent pas parvenir du chapitre fonctionnement. Le vouloir, c'est contredire les usages en vigueur, mais c'est aussi ouvrir le débat sur d'innombrables questions quant à l'avenir du service public territorial dans notre ville.

D'ailleurs, en ce sens, la lecture du budget permet de relever des questionnements quant à votre capacité de désendettement de la Ville. Vous dites dans la rubrique « intérêts des emprunts » qu'il y a eu une baisse de 15 %, mais vous ne dites pas que cette baisse ne concerne que le prévisionnel. En vérité, les intérêts des emprunts ont augmenté de 23 % dans le réalisé, et vous ne mettez le réalisé que dans les bilans. Il y a manifestement une sous-estimation de votre part. En même temps, vous expliquez l'augmentation de ce pourcentage, 23 %, par les fluctuations des taux variables. Cette explication ne tient pas face à la réalité des emprunts de la Ville qui sont à 83 % à taux fixe. Et ce ne sont certainement pas les 17 % à taux variable qui gêneraient une telle augmentation. D'autant plus que, quand on construit un budget en y incluant les emprunts, on le fait sur la base d'une hypothèse a minima, une hypothèse a maxima sur les plafonds. La prudence veut toujours que l'on se réfère au plafond pour ne pas se retrouver en difficulté.

D'autre part, votre budget montre clairement votre empressement à externaliser de nombreux services de la Ville. Vous savez, externaliser c'est un euphémisme, un mot gentil qui peut dire aussi libéraliser ou privatiser. Je le dis tranquillement pour que les élus de votre majorité issue de la gauche le sachent bien et votent en accord de leur valeur. De 5,5 millions de services externalisés en 2023, vous passez à 9,5 millions, en comptant les 2 281 000 sortis des achats et variations de stocks que, dorénavant, vous donnez à cette entreprise capitaliste cotée en Bourse qui s'occupe de la restauration scolaire, la bien nommée Elior. Vous aurez réalisé une augmentation d'externalisation des services publics de plus de 4 millions d'euros, même s'il est vrai que toutes les villes ont besoin d'externaliser une partie de leurs activités. Il n'est pas moins vrai qu'il y a des villes qui font de l'externalisation un principe idéologique. Tout est donc question de dosage et de sensibilité politique.

Dans votre budget, vous dites que les charges à caractère général enregistrent une augmentation de 10,59 %, en précisant que cela est dû d'un côté aux pénalités conventionnées et frais de gestion du SAF 94, le syndicat mixte d'action foncière, et de l'autre côté, à un ajustement par le SIRESCO des repas livrés en 2022. Dans ces deux situations, les pénalités et les ajustements étaient prévisibles et pouvaient s'anticiper. L'article 15 du SAF précise bien les conditions des pénalités irréductibles et forfaitaires. La sortie du SIRESCO aurait pu être mieux préparée et mieux renégociée, au lieu de se retrouver à payer des arriérés et rentrer en contentieux. Tout cela conduit effectivement à l'augmentation de la fiscalité de l'ordre de 9,19 %, passant de 40 millions à 42 millions. Les arguments avancés en rapport avec certaines revalorisations de l'État n'enlèvent pas aux Choisyens et Choisyennes le fait qu'il y a bel et bien une augmentation de la fiscalité.

Dans votre budget, je prends acte du maintien de la participation de la Ville au syndicat mixte du Grand Godet, sous réserve, vous dites, des négociations à venir avec les villes de Villeneuve-le-Roi, d'Orly, ainsi que du Département, en vue du retrait de Choisy que vous préconisez. Le principe de réalité l'a emporté, ne serait-ce que momentanément. Et on ne

doute pas qu'il l'emportera à l'avenir, car la solidarité est de mise entre villes du même département avec un bassin de population mélangée et des intérêts à la fois humains et institutionnels imbriqués.

Sur le reste des agissements prévus par la Ville, dans le BP, autant je suis, avec ma collègue, Catherine Després, absolument pour tout ce qui a un rapport avec les écoles, la voirie, l'espace public, les infrastructures sportives, culturelles et autres outils du service public. Autant, je désapprouve, on désapprouve, un certain nombre de choix que nous estimons sans réelle utilité dans l'immédiat, à titre d'exemple : les 2 646 000 euros alignés au CTM.

Ce BP ne reflète pas les ambitions que nous avons pour la Ville. Ce BP est encore une fois installé dans une gestion administrative ne faisant que remonter les desiderata des services, n'impulsant pas une réelle dynamique multisectorielle touchant à des domaines vitaux pour le développement de la ville et pour inscrire Choisy dans le Grand Paris de l'avenir, avec les multiples mutations et les différents enjeux qu'il implique.

Ce BP vous conforte dans une gestion routinière pépère conforme à la dégringolade de Choisy dans le classement des villes, et qui ne contribue pas au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, compte tenu de leur classement à la DSU ; c'est-à-dire une ville ne produisant pas assez de richesses, passant de la 117e position en 2021 à la 227e position en 2023. Autrement dit, la Ville a perdu 30 places dans le classement des villes dynamiques.

Pour toutes ces raisons, je vote contre. Merci.

M. le Maire : Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Guillaud-Bataille : Monsieur le Maire, chers collègues. Sans refaire le débat d'orientation budgétaire, qui était le débat général, mais en revenant peut-être sur quelques points qui sont aujourd'hui inscrits dans le marbre du budget, puisque c'est le principe de nos démarches, je voulais soulever quelques points, puis essayer, peut-être, de me faire mieux comprendre.

Par exemple, dans votre budget, vous nous dites que vous allez embaucher, que vous avez des projets d'embauche, sans nous préciser où, sans nous préciser quoi, dans quel secteur. En tout cas, nous avons une certitude, c'est qu'avec seulement 2,84 % d'augmentation des frais de personnel, étant donné l'augmentation de cinq points d'indice et les éléments qui ont été donnés par Madame Francisot, on ne voit pas bien où iraient se nicher les embauches dont vous nous parlez. S'il y a embauche, il y a forcément augmentation de cette masse salariale, ou alors, je ne comprends plus rien, ce qui est bien possible, à cette heure qui commence à être tardive.

En fait, vous nous annoncez des embauches, mais il n'y a pas une traître ligne budgétaire qui prévoit une augmentation de personnel et une volonté de personnel. C'est particulièrement grave lorsqu'on sait les difficultés que rencontrent aujourd'hui les parents et les enfants Choisyens, tant dans les écoles, au niveau des ATSEM, que dans les accueils, dans les centres de loisirs, où le tableau que vous nous avez donné lors du rapport d'orientation budgétaire montrait clairement une difficulté de recrutement, c'est votre ancienne, mais en tout cas, une non-volonté de recrutement. Le hasard faisant que la ligne sur les animateurs est juste en dessous de celle des policiers municipaux qui, eux, bizarrement, ont été recrutés à 100 %. Ce n'était pas le cas des ATSEM sur la ligne d'en dessous. Il y a donc là une question de volonté politique. D'ailleurs, vous nous expliquez à quel point c'est un combat pour vous d'arriver à recruter. Et quelle énergie, quels moyens

vous mettez pour recruter ces policiers municipaux... Souffrez que nous estimions que vous devriez mettre autant, sinon plus, d'énergie à recruter tous les personnels de la petite enfance dans l'ensemble des structures qui accueillent nos enfants à Choisy-le-Roi.

Deuxième élément, vous essayez d'expliquer que vous maintenez votre aide, vos subventions, que ce soit au CCAS, aux associations, au théâtre, mais c'est un maintien en trompe-l'œil. Soyons honnêtes, au moins autour de cette table. On ne peut pas entre nous tous savoir qu'il y a une inflation galopante, qu'elle pèse sur les finances de la Ville, qu'elle pèse sur le porte-monnaie des Choisyennes et des Choisyens, qu'elle pèse en permanence sur la société, et dire que, bizarrement, ni le CCAS ni les associations ni le théâtre n'y seraient soumis. Donc, un maintien d'une subvention en 2024, c'est en réalité une baisse des capacités d'action pour ces organismes, ces associations, j'aurais pu en citer d'autres.

Ensuite, j'entends que vous voulez à toute force expliquer que la hausse des amendes qui se constatent sur notre Ville n'est due qu'aux caméras de police nationale et de la réversion. D'une part, cela voudrait dire donc que l'ensemble des amendes de stationnement qui sont établies par les policiers municipaux et les agents de la voie publique ne reviendraient jamais à la Ville. Il va falloir m'expliquer comment cela fonctionne. Ce serait une exception Choisyennes... Vous avez dit que c'était la soirée des premières fois, pourquoi pas. En tout cas, toujours est-il qu'il y a une ligne claire dans votre budget, c'est que la somme des amendes, la somme prévisionnelle des amendes passe de 100 000 dans le budget 2023 à 300 000 dans le budget 2024, soit un triplement du montant des amendes perçues par notre Ville. Voilà la réalité de votre investissement dans la police municipale. Effectivement, on n'augmente pas les taux d'imposition. Mais enfin, quand on arrive à faire une plus-value de 200 000 euros par un autre biais, on peut se dire que l'on trouve d'autres moyens de faire rentrer l'argent.

Enfin, j'en viens aux questions d'investissement. Lorsqu'on lit vos propositions d'investissement, la question qui vient, c'est : avez-vous mené une campagne en 2020 expliquant que cette ville était à feu et à sang, sur le point de couler et à deux doigts d'être submergé par une faillite absolue ? Parce que c'était un peu le ton de la campagne, quand même. Et finalement, on a un budget et des investissements de rustine. Donc de deux choses l'une, soit, tout n'allait pas si mal avant, et il n'y a besoin que de faire des rustines, soit vos ambitions sont des ambitions de décoration.

Ainsi, comme Monsieur Aoummis le note, vous aviez budgété :

- 8 millions d'investissements, 8 millions d'emprunts, pardon, au BP 2021. Réalisé : zéro.
- 2022 : 7,5 millions. Réalisé : zéro.
- 2023 : 12,6 millions, puis 4,6 millions. Réalisé : zéro.

Il n'y a donc pas eu de recours à l'emprunt, et donc pas d'investissements massifs dans notre Ville depuis trois ans. Cette année, vous nous annoncez 18 millions avec un programme très important, essentiellement cosmétique, comme je l'ai décrit sur les AP/CP. Et donc, il y a une question qui doit venir aux lèvres des Choisyennes et des Choisyens, puisque ce sont 18 millions cette année, que vous nous avez annoncé dans le ROB, les 8 millions de plus l'année prochaine, et que nous avons un stock de dettes de 26 millions. Chez moi, 18 ajoutés à 8 égale 26. 26 et 26 sont égal à 52, cela double. Je crois qu'on doit au moins pouvoir tomber d'accord sur ce petit calcul. Donc, on va doubler la dette pour ne voir arriver aucun équipement structurel.

Vous, Monsieur le Maire, qui passez votre temps, lors du bilan de mandat, lors de vos vœux, à nous parler de cette piscine qu'il faut construire en urgence, de ce gymnase qu'il faudrait rénover, de ces logements qui doivent être construits dans les plus brefs délais pour accueillir les nombreux Choisyennes et Choisyens qui le demandent, vous qui nous dites en permanence qu'il faudrait investir pour effectivement structurer, ce que nous pourrions, d'ailleurs, partager, Monsieur le Maire. Mais vous parlez, vous parlez, et au moment où nous avons la liste des investissements, ils ne sont pas là. Donc en réalité, ce que vous proposez, c'est bien de faire de l'investissement cosmétique, et non pas un investissement qui porte une vision pour notre ville, pour ses habitants, pour ce qu'elle doit devenir, pour ce qu'elle est en train de devenir.

Une ville, d'ailleurs, qui accueille des gens qui arrivent à Choisy, tout en réalisant un effort surhumain pour permettre aux Choisyennes et Choisyens qui sont nés ici, qui ont grandi ici, qui ont fait le choix de venir ici, de ne pas partir. Parce que vous le savez, il y a un effet ciseau aujourd'hui entre le prix des loyers, y compris dans le social, mais particulièrement dans le privé, le coût du foncier et aujourd'hui la difficulté d'accès au crédit pour les classes moyennes, qui font que les Choisyennes et les Choisyens des classes moyennes sont aujourd'hui repoussés de Choisy. Ils en souffrent, ils nous le disent. Or, de deux choses l'une, soit une municipalité décide d'agir pour sa population en en accueillant d'autres, soit une municipalité décide de laisser faire la loi du marché. Il semble que ce soit votre philosophie. Ce ne sera pas la nôtre, ce ne doit pas l'être, je le crois, celle des Choisyennes et des Choisyens. Donc, nous voterons contre ce budget.

Un dernier point d'éclaircissement peut-être, Madame Francisot, si vous me le permettez. Vous avez rappelé un désaccord de 600 000 euros avec la Direction départementale des finances publiques, si j'ai bien compris. Pouvez-vous nous éclairer ? J'ai compris que vous travaillez là-dessus, mais évidemment, parce qu'au-delà des critiques et des choix différents, nous mesurons le coup de tonnerre que ce serait pour notre Ville d'être privée ainsi de 600 000 euros de recettes par la Direction départementale des finances publiques. Par exemple, là-dessus, nous pourrions avoir peut-être une action commune et éclairée entre l'opposition, pour que la Ville de Choisy ne se voie pas privée d'une recette.

M. le Maire : Bon, merci, Monsieur Guillaud-Bataille. Comme d'habitude, vous êtes plein de contradictions. Vous nous avez fait tout un étalage de la difficulté pour les villes, de notre budget à la limite trop offensif ou trop ambitieux, que c'était dangereux vu la situation nationale, et en même temps, vous nous dites : « Mais pourquoi vous n'investissez pas ? », etc. On ne va pas refaire tous les débats que nous avons eus ici. Je pense que c'est inutile. Je vous ai compris. Vous êtes contre, et c'est en votre rôle.

Je veux simplement rappeler... Je croyais pendant un moment qu'on allait échapper au sempiternel procès de la police municipale. Il faudra bien que vous soyez très clairs, vous avez parlé de 2026 tout à l'heure, il faudra être très clair en 2026. Voilà. Moi, je saurai rappeler à la population que vous ne voulez pas de la police municipale.

Je ne vous ai pas interrompu. Dans tous vos propos, cela transpire. Vous osez nous parler des ATSEM. S'il y a eu une grève dure ici dans le passé, sous l'ancienne mandature, c'est bien celle des ATSEM. J'étais présent lorsqu'ils ont envahi l'accueil, lorsque Monsieur Didier Guillaume ne savait plus quoi faire avec eux. Les ATSEM, nous avons fait trois réunions. Nous avons accepté et levé les freins pour 90 % d'entre elles. Quatre ATSEM veulent revenir sur des choses que leurs collègues ont votées sous pression de la CGT. On ne va pas faire un débat ATSEM toute la semaine, et j'en arrêterai là sur le personnel.

Vous nous avez dit aussi, après avoir été élu : « De toute façon, vous ne tiendrez pas trois mois ». Ouf, on a survécu trois ans. Je pense que l'on va encore survivre les trois prochaines années. Mais enfin, quoi ? C'est incroyable, votre démonstration.

Alors, vous nous dites : « Vous n'investissez pas ». Alors là, c'est... Vous osez nous parler des classes moyennes. Depuis quand vous êtes-vous préoccupés des classes moyennes ? Tout notre programme est fait pour les classes moyennes. Nos investissements portaient sur des logements destinés en priorité aux classes moyennes. Eh bien, parlez-en à Vitry, parlez-en à Ivry. Vous voyez, je ne vous parle pas de Boulogne, etc., où tous nos chantiers sont bloqués. Tous nos chantiers sont bloqués par la hausse des taux d'intérêt, que ce soient des villes de gauche ou de droite. Allez voir le projet des grandes Ardoines où il en est. On a eu une réunion hier avec l'EPA ORSA, Monsieur Bell-Lloch, maire de Vitry, refusait de voter je ne sais pas trop quoi si l'on ne débloquent pas la situation au niveau de l'État. Et tous les maires sont dans ce cas.

Donc nous, on ne renonce à rien, on sait très bien ce que l'on fait. Vous dites qu'on décore, bon, très bien. Le centre d'imagerie, je trouve que c'est une très belle décoration pour la ville. Les routes que nous venons de refaire, c'est une très belle décoration, qui étaient à l'abandon depuis 40 ans. Le pont Rondou, dont personne ne s'est préoccupé, qui menaçait de tomber, je vous invite à aller visiter ce qu'est devenu le pont Rondou. Voilà. Les cours oasis, allez voir ce que cela apporte.

Vous nous dites que l'on est en train de privatiser. Mais nous avons privatisé quoi ? Pouvez-vous me citer un exemple ? Qu'avons-nous privatisé depuis que nous sommes là ? La seule chose que nous avons faite, et c'est transitoire, et vous le savez très bien, c'est d'être sorti du SIRESCO à la demande des Choisyennes et des Choisyens. Nous avons donc passé un appel d'offres qu'Elior a remporté, et nous travaillons sur la cuisine centrale, dont bientôt nous allons annoncer sur quel terrain elle va se faire. Qu'avons-nous privatisé ? J'attends. Ou je suis somnambule, ou je rêve, rien n'a été privatisé dans notre commune. Mais absolument rien. Le seul projet que nous avons, oui, c'est de faire une DSP des parkings face aux choix incongrus de mes prédécesseurs de gérer des parkings. Une ville ne gère pas les parkings. Chaque année, c'est un déficit de 350 000 euros. La Cour des comptes, de toute façon, nous a demandé de sortir de cette situation, et n'accepte plus, parce que c'était illégal, de courir au secours des parkings, du budget, en donnant une subvention déguisée, donc nous allons régler cette situation. Nous n'avons absolument rien privatisé.

De plus, « privatiser » n'est pas un gros mot. Il y a des choses privatisées que des villes de gauche font, beaucoup, et où cela se passe bien. Mais nous, à Choisy-le-Roi, au contraire, au niveau du dialogue social, cela se passe bien, malgré ce que voudrait faire croire quelqu'un. Nous sommes contents du travail de nos agents. La seule chose que nous remettons en cause, ce sont ces parkings qui coûtent beaucoup d'argent, que l'on n'arrive pas à entretenir parce que c'est mission impossible. Eh oui, c'est seulement une société privée, comme dans toutes les villes où cela fonctionne et où les parkings sont propres, qui pourra y parvenir. On est clair sur ce que nous avons pu privatiser.

Je vous ai bien compris, on ne va pas faire à chaque fois le même dialogue. Moi, je suis très souvent dans la ville. Je me contente humblement des remontées des Choisyennes et Choisyens qui nous encouragent, qui voient la transformation de Choisy qui s'opère en seulement trois ans. Seulement trois ans... Voilà. Les routes, vous pouviez les refaire, comme un certain nombre de choses. Maintenant, si nous augmentions aussi nos investissements, on a la surprise, enfin, la surprise, une demi-surprise, on pensait qu'elle tiendrait un petit peu plus longtemps, la piscine qui va couler, qui a 70 ans. Le gymnase, qui a 70 ans, alors que la durée de vie, c'est 40 ans. Oui, il faut bien pouvoir investir, et nous aurons bien sûr recours à l'emprunt pour y parvenir, puisqu'au niveau subvention, ce sera

très peu. Malgré le programme d'apprentissage des enfants en natation, les subventions seront faibles. Mais cela ne nous empêchera pas de faire une nouvelle piscine et un nouveau gymnase pour que l'État débloque cette situation économique effectivement bloquante pour toutes les collectivités de France.

Donc moi, je n'ai jamais prétendu être Superman, plus malin que les autres. Lorsqu'il n'y a plus d'investisseurs, lorsque tous les projets qui ont été initiés dans 90 % des villes sont bloqués, lorsque depuis le Covid, les fameuses classes moyennes ne peuvent plus investir dans des locaux qui, pourtant, sont à des prix attractifs parce que les intérêts ont trop bondi, nous affrontons cette situation, mais qui va se dénouer.

Nous parviendrons à faire notre programme qui se fera, et nous serons encore là dans trois mois, dans six mois, dans trois ans, au moins jusqu'en 2026. Ensuite, la démocratie, les Choisyennes, les Choisyens se détermineront, et nous accepterons leur verdict. Et pour une fois, je vais vous dire : nous sommes optimistes. Je peux rajouter « très optimistes », parce que cette ville, nous la traversons de long en large et nous avons très bien ce qu'on nous dit, encore au parc Thorez, quelle que soit la tendance des gens. Monsieur Ali Id Elouali était là, lorsqu'on a vu tous ces enfants travailler, cela ne s'est jamais fait, à la plantation d'arbres. Ce magnifique, cette forêt que nous avons mise. Tout ce qui va être fait sur le parc Thorez, tous étaient enchantés. Cela ne présage pas de l'avenir, mais au moins, c'est une belle satisfaction. Et nous, nous travaillons pour ressentir cette satisfaction, voir la joie des Choisyennes et des Choisyens, mais manifestement, je pense que ou vous ne traversez pas Choisy-le-Roi, ou l'on ne discute pas avec les mêmes personnes. Parce que très sincèrement, je ne reconnais en rien le portrait que vous avez décrit vis-à-vis des Choisyennes et des Choisyens. On peut le faire ensemble.

D'ailleurs, vous avez assisté à des réunions. Citez-moi des réunions où nous avons pu être attaqués. Aucune. La meilleure preuve, c'est la réunion où nous avons présenté notre bilan de mi-mandat. La salle pleine à craquer, pas une question, les gens satisfaits. Vous étiez là, je suis désolé, il n'y a eu qu'une question, c'est tout.

Attendez, vous plaisantez ? On était là. On va passer au vote, parce que de toute façon, on ne cherche pas à vous convaincre. Nous, ce qui compte, c'est de voir avancer par exemple la Maison de la Femme qui va voir le jour. « Des femmes », pardon. À chaque fois, je dis « la Maison de la Femme ». C'est fortement voulu par une femme de notre majorité, donc je dis « la Maison de la Femme », mais c'est la Maison des Femmes.

M. Id Elouali : Juste un mot.

M. le Maire : Allez-y, Ali.

M. Id Elouali : Je ne veux pas retarder, puisqu'il va falloir que l'on passe au vote. Je voudrais juste rafraîchir un peu la mémoire ici. Le procès, la privatisation, je rappelle quand même que si l'on doit faire un procès dans ce sens-là, faisons-le au maire et au mandat précédent, je ne parle même pas de celui d'avant, mais je parle de celui... Non, pas Didier Guillaume, avant. Monsieur DAVISSE, paix à son âme. Les gens de la propriété urbaine peuvent se rappeler, ils se rappellent que la privatisation du secteur de la propriété urbaine a commencé avec Monsieur DAVISSE. On ne peut pas dire que Monsieur DAVISSE soit de droite, on ne peut pas dire que Monsieur DAVISSE ait fait le jeu du libéralisme, que sais-je, de la privatisation des biens communs. Et pourtant, il était amené par l'évidence à faire en sorte, à faire appel au privé dans ce sens-là. Donc attention au procès un peu binaire, en disant : « Untel est de droite, il est forcément pour le privé », « untel est de gauche, il serait forcément contre ». Mettons de la complexité, de la nuance dans nos points de vue. C'est le premier élément.

Deuxième élément, Monsieur le Maire l'a rappelé, je rappelle que la sortie, le SIRESCO était une calamité. Il faut bien le dire, sur le plan gustatif, écologique et tout ce qu'on peut dire. Et je rappelle que le recours à Elixir était et reste toujours une solution transitoire. Monsieur le Maire l'a rappelé, on travaille sur quelque chose qui devrait être la fierté de la gauche : la réappropriation d'une unité de production locale, soit une cuisine centrale municipale. On est bien avancé sur cette question. Monsieur le Maire va bientôt vous dire l'emplacement, le foncier et les modalités de construction de cette cuisine centrale. On ne peut pas franchement dire que l'on est sur la privatisation du moins sur ce secteur. Voilà pour ce que j'ai envie de dire.

On peut parler aussi de Calypso, la transformation de Calypso. Monsieur le Maire va vous présenter tout à l'heure la délibération sur le fait d'en faire, comment on a sauvé cet équipement municipal d'une dévolution et d'une mort certaine, pour en faire un lieu, un tiers-lieu, tout en gardant sa vocation première d'un lieu de centre de loisirs, mais de faire en sorte de mutualiser cette vocation avec d'autres vocations de type tiers-lieu ouvert à la participation et à l'expérimentation citoyenne sur le plan écologique, sur le plan de l'économie sociale et solidaire, etc.

M. le Maire : Bien. Je vous remercie pour vos interventions. Ce que je vous propose, c'est de passer au vote, parce que l'on a encore de nombreux sujets, et l'on a aussi ce don à voter.

Y a-t-il, je pense, oui, bien sûr, sinon, ce serait exceptionnel, bien que nous, nous avons fait quelque chose d'exceptionnel, je vous l'ai dit, hier soir, nous avons voté un budget de gauche. Nous, les méchants de droite, dont je ne fais pas partie, d'ailleurs, j'ai demandé aux Parisiens qu'ils me recyclent dans ma position, qui je suis, mais j'ai leur soutien. Donc, on sait regarder lorsque l'intérêt général est en jeu, justement.

Alors, nous allons voter. Y a-t-il a des votes contre ? 6. C'est eux qui comptent, je ne vois pas pourquoi je compte... Y a-t-il des abstentions ? OK. Et le reste... Vous avez vos calculettes ? OK. Bien, merci, chers collègues.

Vote de la délibération n°8

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura , BENKAHLA Malika.

Ont voté contre : 6 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien)

Se sont abstenus : 1 (HUTIN Sébastien)

La délibération n°8 est adoptée à la majorité

→ Vote du budget primitif – Exercice 2024 – Budget annexe des parkings

M. le Maire : Très rapidement, je pense que l'on ne va pas s'étendre sur le budget du parking. On en a parlé. Effectivement, nous voulons mettre fin à cette petite gabegie, quand même, et surtout nous cherchons l'efficacité de la propreté dans le parking. Et là, comme l'ont fait 90 % des villes, seule la privatisation, pour le coup, sur ce point précis des parkings, pourra l'apporter.

Y a-t-il, sur le budget parking, des... Non ? On peut voter. Sur le budget annexe des parkings, y a-t-il des votes contre ? Oui ? 4 votes contre ? Très bien. Y a-t-il des abstentions sur le vote parking ? Une abstention. Très bien. Et le reste... Voilà. Vous avez suivi ? Très bien.

Vote de la délibération n°9

Ont voté pour : 35

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien.

Ont voté contre : 4 (AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence)

Se sont abstenus : 1 (HUTIN Sébastien)

La délibération n°9 est adoptée à la majorité

POPULATION

→ Reprise de la compétence « Cimetière » par la ville de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP

M. le Maire : Je crois qu'il y a un collègue en particulier qui a un avion à prendre, que je remercie d'avoir chamboulé son emploi du temps. Merci, Monsieur Chassay.

Nous allons poursuivre. Maintenant, nous attaquons... Alors là, c'est Monsieur Coelho. Alors là, c'est tout simple, c'est du classique. On vote pour confirmer le choix d'une ville. Vasco ?

M. Coelho : Oui, chers collègues, donc lors du Comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité la restitution de la compétence cimetière de la ville de Villetaneuse, seule compétente selon le Code général des collectivités territoriales, et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

Dans le cadre du SIFUREP, consulter les communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur le sujet, en vertu de l'article 2. Trois des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence cimetière, conformément aux articles L2 223-1 et suivants les articles du Code général des collectivités territoriales.

À ce titre, le SIFUREP assure depuis son siège de Paris XII la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villetaneuse, seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetière et, au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer sa compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée à la ville de Villetaneuse.

Ainsi, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes, le comité syndical du SIFUREP et des conseillers municipaux des communes qui en sont membres. Le SIFUREP doit retenir l'accord de ses membres à une majorité, en réunissant soit deux tiers de la moitié... Deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes SIFUREP représentant plus de la moitié de la population totale et de celle-ci, soit la moitié de moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population.

Donc, chers collègues, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la restitution à la ville de Villetaneuse de la compétence cimetière exercée par le SIFUREP, ainsi que la modification des statuts du syndicat. Voilà.

M. le Maire : Merci, Monsieur Coelho. Du très classique, on ne fait pas d'ingérence dans les choix des villes. Je vous demande donc... Pardon ? Vous voulez intervenir, Madame ? Vous avez chaud, d'accord. C'est donc un « gentlemen's agreement » entre les villes, on ne fait pas d'ingérence dans le choix des villes, donc on ne fait que, si vous en êtes d'accord, conforter le choix de la ville de Villetaneuse.

Donc y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°10

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Térance, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité

URBANISME

→ Approbation de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement ZAC du PORT

M. le Maire : Ensuite, l'urbanisme. Monsieur Ali Id Elouali, vous avez la parole.

M. Id Elouali : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, j'ai donc trois délibérations qui concernent la section de l'urbanisme à vous présenter ce soir. Et en préambule, je vous prie de m'excuser, parce que je vais devoir vous quitter pour un engagement familial qui m'empêche de rester un peu plus longtemps.

Donc, concernant l'approbation, la première délibération porte sur l'approbation de l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement de la ZAC. L'avenant envisage de prolonger la convention de deux ans, et ceci, l'avenant est motivé notamment par l'évolution du programme global des constructions, et surtout par le recours contentieux récent à l'encontre de trois permis de construire présentés ou portés par BNP Paribas qui concernent le B1, B3 et le modulaire. Voilà ce qui fait que ce recours, notamment, il retarde de l'achèvement des dernières constructions du programme global.

Je profite de cette délibération pour vous dire, puisque je parle de l'évolution globale des constructions, qu'elle porte notamment sur la construction d'une salle en lieu et place des Accords de Paris, sur l'esplanade des Accords de Paris, qui va recevoir une salle de réception d'environ 400 mètres carrés de surface de plancher. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver l'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC du port.

M. le Maire : Merci, Monsieur Id Elouali. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°11

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Térance, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité

→ **Avenant n°1 à la convention de financement et à l'accord de consortium du programme d'investissement d'Avenir du projet d'innovation du quartier sud de Choisy-le-Roi et du projet d'innovation du quartier Est d'Orly**

M. le Maire : Toujours Monsieur Ali Id Elouali.

M. Id Elouali : Très bien. Vous le savez sans doute, en 2017, les projets NPNRU d'Orly et de Choisy-le-Roi ont été désignés lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt AMI, dit « ANRU +, Innover dans les quartiers ». Depuis la signature de la convention initiale, les projets sont engagés dans leur phase opérationnelle. Les évolutions constatées nécessitent la passation d'un premier avenant dont les clauses sont notamment l'ajout de nouvelles opérations en lien avec l'économie circulaire, la correction d'une erreur matérielle sur un coût d'étude et l'évolution de la maîtrise d'ouvrage d'une opération en ingénierie.

Je précise que les trois motifs portent sur des opérations qui ont eu lieu sur la ville d'Orly, mais comme la ville de Choisy-le-Roi est engagée sur le même programme que la ville d'Orly, il est donc demandé au Conseil, à notre Conseil, d'approuver un avenant n°1 à la convention que j'ai citée en préambule, programme investissement d'avenir, ainsi que l'avenant n°1 à l'accord de consortium, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à l'accord de consortium.

M. le Maire : Merci, Monsieur Id Elouali. Des interventions ? Non plus. Des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°12

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité

→ **Projet de renouvellement urbain – sollicitation d'un avenant de prorogation de durée de la convention-cadre « 100 Quartiers innovants et Ecologiques » avec la Région Île-de-France et la commune de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Le troisième point urbanisme. Pardon ? Excusez-moi, vous voulez intervenir, Monsieur Guillaud-Bataille ?

M. Guillaud-Bataille : C'est juste, je veux que soit noté au procès-verbal, pour des raisons de légalité et sécuriser la prochaine délibération, en tant que conseiller régional, je vais

quitter la salle, laisser le vote se faire. Cela s'appelle un déport, c'est dans l'illégalité publique. Je ne voudrais pas que l'on rate 4 millions juste parce que je suis resté assis.

M. le Maire : Non, parfait.

M. Guillaud-Bataille : Donc pour notre Ville, je pense qu'il vaut mieux que je fasse un petit tour. Je reviens tout de suite.

M. le Maire : Merci à vous de l'avoir signalé.

M. Id Elouali : Monsieur le Maire, chers collègues. La dernière délibération porte donc sur le projet de renouvellement urbain, soit la sollicitation d'un avenant de prorogation de durée de la convention-cadre « 100 Quartiers innovants et écologiques », avec la Région Île-de-France et la commune de Choisy-le-Roi. Pour rappel, la Commission permanente de la Région a désigné en 2019, important, le projet de renouvellement urbain du quartier sud de Choisy-le-Roi comme lauréat du dispositif « 100 Quartiers innovants et écologiques ». À ce titre, la Région s'est engagée, et s'engage toujours, à soutenir le projet pour une dotation maximale de 4 millions d'euros en soutien à deux opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, à savoir la réalisation d'un équipement socioculturel sobre en énergie et la réalisation d'espaces publics respectueux des ressources sol, eau et biodiversité. Jusqu'ici, tout va bien.

Entre-temps, on a eu des propositions pour la réalisation notamment de l'équipement socioculturel, propositions qui n'ont pas donné satisfaction pour un certain nombre de raisons. Il se trouve que l'article 8 de la convention-cadre stipule que celle-ci prend effet à compter de son adoption par la Commission permanente du Conseil régional, soit le 3 juillet 2019, et expire au terme d'une durée de cinq ans, soit juillet 2024. C'est-à-dire qu'elle arrive bientôt à expiration. Nous avons bien sûr avancé sur la conception d'équipement socioculturel, mais pour autant, on n'a pas avancé sur le choix de la maîtrise d'œuvre. Pour ne pas manquer les 4 millions, la Ville a adressé le 18 janvier 2024 un courrier en sollicitant la Région pour un report de délai contractuel de la convention-cadre que j'ai citée.

Compte tenu de l'importance de la participation de la Région pour la réussite de ce projet, il est indispensable d'obtenir de la Région l'assurance de son accompagnement et son accord pour ce report de délai de deux ans. Il est donc demandé au Conseil municipal de solliciter auprès de la Région la prorogation par voie d'un avenant pour une durée de deux ans de la convention-cadre « 100 Quartiers innovants et écologiques ». J'espère avoir été clair.

M. le Maire : Merci, Monsieur Ali Id Elouali. Je vais vous donner la parole, Monsieur Aoummis. Vous voyez, ce fait illustre ce que je voulais vous expliquer tout à l'heure. Ce centre socioculturel et budgétisé pour 12 millions. Lorsque nous avons fait tout le nécessaire pour choisir l'architecte, etc., la note annoncée, c'était 20 millions. Impossible. Avant travaux, mais on sait très bien qu'une fois que les travaux sont finis, c'est toujours plus que ce qui est annoncé. Donc nous avons dû rendre ces choix infructueux, et là, nous sommes partis pour respecter la somme, c'est-à-dire maximum 14 millions... 12 millions. Et d'ailleurs, cela nous permet de requalifier ce projet qui correspond mieux à la demande des agents qui s'inquiétaient un peu, et qui sont plus rassurés. Et nous aussi. Je vous donne la parole, Monsieur Aoummis.

M. Aoummis : Monsieur le Maire, dans l'absolu, il n'y a aucun problème, donc on va voter cette délibération. Mais permettez-moi quand même d'exprimer mon inquiétude quant aux attendus de la prolongation de la convention de subvention de 4 millions d'euros dans le cadre des « 100 Quartiers innovants et écologiques » signés entre la Ville et la Région Île-de-France.

À la lecture de la convention-cadre, je me suis permis d'aller voir un petit peu la convention-cadre. En dehors de ce qui a été en tout cas mentionné, présenté au Conseil municipal, j'ai constaté qu'il est bien mentionné dans l'article 8 que cette convention prend effet à compter de son adoption par la Commission permanente du Conseil régional, soit le 3 juillet 2019, et expire au terme d'une durée de cinq années. Monsieur Id Elouali l'a très bien expliqué.

Cette durée marque le délai à respecter pour affecter les crédits, donc les 4 millions. Il fallait que la Région affecte les 4 millions pendant cette durée de cinq ans. Aujourd'hui, on est hors délai. Mais il y a l'article 7 de la convention-cadre qui m'inquiète un petit peu, qui dit que la Région peut prononcer la résiliation de la convention pour motif d'épuisement des crédits régionaux consacrés au dispositif. Donc nous avons ici un problème qui se profile, indépendamment du vote qui sera certainement positif pour la prolongation.

J'ai regardé aussi attentivement le budget 2024 de la Région, et j'ai constaté que ce budget est absorbé par d'autres préoccupations, notamment le coût de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, c'est tout à fait logique et normal. Toujours dans un contexte marqué de l'inflation, je cite la quintessence du budget, la Région dit qu'elle va accentuer ses efforts d'investissement dans les lycées, les transports et l'industrialisation, ce qui est très bien.

Du coup, on a une question. Avez-vous eu des assurances, au-delà du fait de dire qu'on va prolonger de deux ans à la suite de notre vote, avez-vous eu des assurances, en tout cas des garanties de la Région, que cette somme de 4 millions d'euros est toujours disponible pour Choisy-le-Roi ? Merci.

M. le Maire : Effectivement, nous sommes conscients de cette convention, mais dans ce que vous avez cité, il n'y a rien qui dit qu'ils le retireront. Cela a quand même été voté, il y a quand même un engagement.

Oui ? S'il y a épuisement, c'est que je pense que la Région mettra la clé sous la porte. Nous sommes bien obligés de faire confiance à des élus qui ont voté et qui ont reporté.

Cela dit, nous sommes inquiets sur le retard pris par le NPRU des Aviateurs, qui est dû essentiellement aux deux ans de Covid, et dans de nombreux endroits de France où les travaux ont été arrêtés. C'est de cela dont on souffre, et qui a fait que l'on n'a pas pu réaliser et se retourner plus tôt sur le centre socioculturel, donc on est obligé de ne pas renoncer. Enfin, nous, c'est le choix que nous avons fait, de ne pas renoncer. On a donc demandé ce renouvellement qui a été accepté, parce que nous tenons à faire ce centre socioculturel, qui est bien nécessaire au quartier des Navigateurs.

Cela étant, tout est possible. Bien sûr. Nous l'avons dit, nous avons partagé nos inquiétudes sur les annonces du gouvernement, sur la situation économique de notre pays. Pour autant, nous espérons tous qu'il va y avoir des portes de sortie, et que cette situation ne va pas perdurer, effectivement. C'est l'assurance que nous avons, le respect républicain, qu'ils votent une aide qui, jusqu'à présent, toutes tendances confondues, quelle que soit la couleur de la Région, a toujours été respectée. Ce serait une grande première. Nous parlions de première tout à l'heure, ce serait une grande première, je vous l'accorde, néfaste. Je n'ose l'imaginer. J'ai confiance, quand même.

En revanche, nous nous sommes interrogés, lorsque nous avons été élus avec mon équipe, nous n'avons pas l'expérience de nos prédécesseurs. Je pense qu'on ne s'en tire pas trop mal. Il a fallu, Monsieur Ali Id Elouali avait une expérience avec mes prédécesseurs, mais nous avons dû analyser toutes les situations. Et l'intérêt que portait ce NPRU, nous avons décidé de continuer d'amender et de continuer. Il y a des villes dans le 91, de nouveaux

maires qui sont arrivés, qui s'inquiétaient de ce que vous dites et de beaucoup d'autres choses ; et sur le financement, quand même, au niveau des Cosmonautes, c'est remis en cause, non pas par nous, mais par l'ANRU, ont rayé, n'ont pas voulu suivre et signer la convention. Choisy-le-Roi a été une des premières villes qui a signé la convention tripartite pour poursuivre. Effectivement, vous aviez, vous, dans l'ancienne majorité, lancé ce programme NPRU. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais dont je regrette, pour diverses raisons, que ce ne soit pas le quartier de la dalle et le centre-ville qui a été choisi. On nous a expliqué que c'était une différence de pouvoir d'achat. On voit bien que ces choix ont été faits par des gens qui ne bougent pas de leur bureau et qui n'ont pas visité notre ville. Ce n'était pas le Bronx, le quartier des Navigateurs. Il y a quelques soucis, mais il y a vraiment, nous, un quartier que l'on tient à essayer de rénover. Vous vous y êtes attaqués, nous nous y attaquons, c'est bien la dalle et ses alentours.

On a une bonne nouvelle... Faut-il s'en réjouir ou pas ? Oui, par rapport aux actions que cela va nous permettre, c'est que le quartier Barbusse est passé en quartier prioritaire supplémentaire. Monsieur Id Elouali va vous dire un petit mot. Effectivement, Monsieur Aoummis, il faut avoir foi en l'avenir. Oui ? Après, Monsieur Id Elouali.

M. Aoummis : C'est l'expérience, en fait, qui me fait exprimer mon inquiétude, parce que j'ai vu 500 000 euros votés par la Région me passer sous le nez sous la mandature de Daniel Davisse, sur un projet. Donc on n'a pas été dans le respect du temps qui était de cinq ans. Du coup, à l'époque, la Région était de gauche...

M. le Maire : C'était Monsieur Huchon.

M Aoummis : Huchon, exactement. On n'a jamais pu récupérer cette somme. Donc voilà, j'exprime juste une inquiétude par rapport à une expérience passée.

M. Id Elouali : Inquiétude pour inquiétude, le problème c'est que les 20 millions d'euros qui étaient la première maquette, rien que les travaux, c'est-à-dire sans compter, la première mouture, c'était aussi plus inquiétant que les 4 millions qu'on attend là maintenant. Autant là, on a de bonnes raisons pour que la Région honore son engagement, autant, si on s'était embarqué dans une aventure à 20 millions d'euros, c'était faire peser une somme colossale sur le contribuable. Et encore, je dis bien « 20 millions d'euros de travaux ». Ils rendaient du coup même le projet inimaginable, pas faisable d'un point de vue financier, inviable.

M. le Maire : Merci, Monsieur Id Elouali. Une anecdote. Vous avez raison, l'État nous a fait perdre 700 000 euros il y a un an par rapport au territoire, les villes dont le permis de construire, accepté, avait fait un certain nombre de logements, ce qui était notre cas, on aurait pu percevoir 700 000 euros. Que s'est-il passé ? Notre quartier du Port, la préfète n'a pas signé l'acceptation de nos permis. Pourquoi ? Parce que soi-disant nous construisions près des chemins de fer, alors que nous étions bien au-delà que la première tranche de la ZAC qui était près des chemins de fer, qui avait été acceptée, et dont le gouvernement nous demande dans le cahier des charges de construire près des gares. Donc je lui ai demandé de m'indiquer les gares où il n'y avait pas de chemin de fer. Cette histoire... Et je rejoins votre inquiétude, on n'a toujours pas digéré cette histoire. Cela nous a coûté 700 000 euros, dont la Ville aurait dû percevoir, parce que la préfète a fini par signer, bien sûr. Mais trop tard.

On peut aussi se poser des questions. Est-ce que c'était voulu ? Je n'irai pas jusque-là, mais quand même, on est en droit de s'interroger. Est-ce qu'il n'y avait pas des économies, parce que, comme vous dites, les crédits... Je ne sais pas, il n'empêche qu'on a perdu 700 000 euros. Voilà.

Si on peut passer... Il y a d'autres interventions là-dessus, ou l'on passe au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°13

Ont voté pour : 39

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Térance, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ne prends pas part au vote : 1 (GUILLAUD-BATAILLE Fabien)

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité

HABITAT

→ **Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur le patrimoine bailleur IMMOBILIERE 3F**

M. le Maire : Maintenant, je vais donner la parole à Monsieur Druart en ce qui concerne l'habitat. Monsieur Druart, en très grande forme, je l'ai vu s'entraîner dans le parc.

M. Druart : Entre autres.

M. le Maire : Il arrive aiguisé.

M. Druart : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous avez la parole, Monsieur Druart.

M. Druart : Alors, on va passer au logement avec la gestion en flux. Jusqu'à l'année dernière, nous étions en gestion en stock, c'est-à-dire que les appartements étaient bien identifiés de telle réservation, soit de Ville, soit d'État, soit sur le logement voire le bailleur. Maintenant, on passe officiellement, je dis bien « officiellement », parce qu'on est déjà en avril, au 1er janvier 2024, on est censé passer en gestion en flux. Cela a pris du retard dans les conventions avec tous les bailleurs. Nous en avons 12 sur la ville, et nous en présentons quatre ce soir, avec I3F, CDC HABITAT, PLURIAL NOVILIA et BATIGERE.

Alors, au lieu d'avoir un appartement bien déterminé physiquement, le bailleur va nous donner ce qu'on appelle un droit unique. Avant, on appelait cela un droit de réservation, maintenant, on appelle cela un droit unique, en tenant compte du taux de rotation constaté ces trois dernières années, et aussi de la durée des garanties d'emprunt.

Ce qui donne :

- Pour I3F : 3 logements par an, je dis bien « 3 logements par an », pour la ville sur une période de 28 ans correspondant une nouvelle fois la garantie d'emprunt,
- Pour CDC HABITAT : 4 logements par an sur 23 ans,
- PLURIAL NOVILIA : 3 logements par an sur 47 ans,
- BATIGERE : 3 logements par an sur 40 ans.

Je rappelle que cette convention est triennale, 2024-2026, il y aura une clause de « revoyure » avec un recalcul de ces droits uniques en 2026. Et bientôt, je le dis en avance de phase, pour le prochain Conseil municipal, nous avons enfin reçu la convention de Valophis Habitat. On n'a pas pu l'inscrire aujourd'hui, c'est un petit peu tard, mais le plus gros réservataire, la convention est écrite. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Druart. Des interventions ? Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Guillaud-Bataille : Oui, une intervention qui n'est pas fondamentalement sur les quatre points, mais qui vaut pour, je crois, la question du logement en général sur notre ville. J'ai posé la question à Monsieur Druart lors de la Commission sur Immobilière 3F, dont nous avons appris qu'ils avaient décidé de vendre une partie de leurs logements sociaux sur notre ville. Nous avons ici même délibéré d'une vente de logements sociaux qui étaient les logements LOGIREP au-dessus du marché des Gondoles. Il m'a été affirmé par Monsieur Druart que ces logements étaient déjà sortis de la convention avec Immobilière 3F, et que cela ne représentait qu'un logement tributaire pour la ville. Dont acte.

Pour autant, étant donné les événements qui s'accumulent, et aussi parce qu'au-delà des logements que peut attribuer la Ville en direct, la question du nombre de logements sociaux sur notre ville, et donc de notre capacité à accueillir les classes populaires dans notre ville, se pose. Nous souhaiterions, nous émettons le vœu que puisse nous être transmis et présenté un état objectif du nombre de logements sociaux encore disponibles sur notre ville, et qu'on puisse avoir une vision des décisions de vente que pourraient prendre un certain nombre de bailleurs, puisque pour le coup, 3F avait depuis longtemps ce projet. Il avait été empêché par Monsieur D'Avise, puis par Monsieur Guillaume, d'opérer cette vente à la suite d'âpres combats, de ce que j'en ai appris. Donc je crois que c'est aussi important pour le Conseil municipal, pour les Choisyennes et les Choisyens, que l'on ait une vision de la politique que mènent ces bailleurs sociaux sur notre ville et de leur volonté ou pas de se désengager de notre Ville, et donc de l'action de la municipalité sur cette question.

M. le Maire : Je vais vous laisser, Monsieur Druart, répondre. Je vais juste ajouter une chose, c'est que ces bailleurs-là, par rapport à Valophis, c'est anecdotique. Valophis possède 60 %, même plus, je crois, 80 %, enfin, tu me corriges, Fred ? Un peu moins de 80 % des logements sociaux de cette ville. Ce que j'ai déjà expliqué, la situation de tous les bailleurs sociaux, y compris celle de Valophis, est très critique. Et je partage tous les combats, tous les combats, pour que l'État aide les bailleurs sociaux, notamment une vieille revendication de l'abaissement de la TVA à 5 %, et que c'est proprement scandaleux qu'ils n'acceptent pas cette demande, alors que de grandes compétitions sportives où les milliards coulent à flots bénéficient de TVA à 5 %. C'est mon avis personnel. Je trouve cela un peu incongru.

Maintenant, il faut aussi permettre, parce que les bailleurs sociaux qui font des ventes, cela fait des heureux parmi ceux qui les achètent, parce que les gens qui les achètent

prioritairement, ce sont d'abord ceux qui possèdent le logement ou qui sont là, qui peuvent avoir des logements, une accession sociale à la propriété, bénéficier d'un logement social à 30 % au-dessus de sa valeur, en dessous de leur valeur réelle.

Monsieur Id Elouali a cité Monsieur DAVISSE, effectivement, paix à son âme, ce n'est pas que je veux le citer, d'ailleurs, en dehors de certains Conseils municipaux animés quelquefois, pas toujours, mais je pense qu'il appréciait de se réveiller et de combattre, nous avions quand même une bonne entente, notamment lorsqu'on se rencontrait sur les marchés. Dans sa propre résidence, en son temps, cela a été fait, et il en avait bénéficié. Pour dire que c'était quand même... Et nous avons voté pour, nous étions tout à fait satisfaits, et d'autres aussi. Le premier adjoint, voilà. Donc j'estime que c'est une bonne chose de permettre à des gens qui étaient locataires de devenir propriétaires. C'est ce que j'appelle de l'accession sociale à la propriété.

Le deuxième point, c'est que cet argent est utilisé par les bailleurs pour construire d'autres logements sociaux ou rénover des logements qui en ont bien besoin. Je n'en dirai pas plus. Si Monsieur Druart veut ajouter quelque chose, c'est aussi pour cela qu'ils vendent, c'est pour avoir de la trésorerie pour reconstruire ou rénover.

M. Druart : Petite précision. Je vais répondre aux interrogations de Monsieur Guillaud-Bataille. Pour les logements sociaux, effectivement, les logements en vente ne sont pas pris en considération. Les logements intermédiaires, par définition, ne sont pas compris aussi.

Pour les chiffres, cela tombe bien, j'avais mon antisèche. En général, nous avons un nombre de résidences principales de 2074. Le nombre de logements locatifs sociaux au 1er janvier 2023 est de 7297, ce qui nous fait un taux de logements sociaux au 1er janvier 2023 largement supérieur à ce que nous oblige la loi SRU de 25 %, c'est-à-dire 38,26 % exactement, ce qui est largement une bonne dotation pour la Ville.

Je pense ne pas avoir oublié de questions, merci.

M. le Maire : Pour autant, lorsque nous pouvons ajouter des logements sociaux, comme nous en avons en projet sur le quartier du Lugo, nous le faisons, pour ne pas redescendre. Nous le faisons, mais nous estimons maintenant que Choisy-le-Roi, cela va, a fait son devoir.

D'autres interventions ? Non, on peut procéder au vote. On les vote une par une.

La convention concernant Immobilière 3F ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est unanimité, merci.

Vote de la délibération n°14

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité

→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur la patrimoine bailleur CDC HABITAT

M. le Maire : CDC Habitat, pareil ? Unanimité, très bien.

Vote de la délibération n°15

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRAINE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité

→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur la patrimoine bailleur PLURIAL NOVILIA

M. le Maire : PLURIAL NOVILIA, je ne savais même pas que cela existait. Il paraît qu'ils ont deux logements sur notre ville, et ils en vendent un. Sincèrement, vous connaissez, vous ? Moi, je ne connaissais pas. Donc pour PLURIAL NOVILIA ? Pareil, unanimité.

Vote de la délibération n°16

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRAINE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-

BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité

→ Approbation d'une convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant de contingent de la Ville de Choisy-le-Roi sur le patrimoine bailleur BATIGERE

M. le Maire : Et pour BATIGERE ? On les connaît bien. Pareil ? Très bien. Merci beaucoup.

Vote de la délibération n°17

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité

DGST

→ Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des 5 parkings souterrains de la ville

M. le Maire : On en arrive maintenant à la direction technique, la fameuse DSP pour l'exploitation des cinq parkings. On a longtemps débattu là-dessus, à moins que vous vouliez rajouter un mot, mais je pense qu'on peut passer directement au vote, puisqu'on s'est beaucoup parlé. Si cela peut être assez court, Monsieur Guillaud-Bataille, je vous donne la parole.

M. Guillaud-Bataille : cela va être très court, parce que moi, je vous avais dit que je n'étais pas fermé de manière idéologique, et que je regarderai avec attention les choses. Donc, j'ai regardé avec attention les choses.

Vous avez, lors de la décision modificative de décembre, décidé d'éponger les emprunts des parkings pour une somme de 1,1 million, si mes souvenirs sont exacts. Et dans la proposition de DSP qui nous est présentée, il y a un tableau très précis des coûts et investissements qui vont être nécessaires. Il est noté que seuls les travaux d'embellissement seront à la charge des délégataires, et que les travaux d'infrastructure sont donc à la charge

de la Ville. Pour le seul parking de la mairie, ces travaux d'infrastructure sur l'étanchéité, etc., vous n'y êtes pour rien, je ne suis pas en train de vous accuser de cela, je prends note du chiffre qui est, je crois, de 850, ou 892 000 euros. Donc cela, il va bien falloir qu'il y ait un apport de la Ville pour effectuer ces travaux. On est bien d'accord.

Donc nous sommes sur 2 millions finalement d'investissement de la Ville pour des investissements globaux sur l'ensemble des parkings avec, je dirais, l'embellissement compris que vous chiffrez vous-même dans la délibération qui nous a été donnée à 1,5 million. Donc, contrairement à ce que vous nous affirmez, et hors débat sur la question du fonctionnement, en fait, la Ville avait de quoi rénover, investir pour rendre ses parkings sains, les rendre agréables, y maintenir les agents municipaux dans le travail qui est le leur et dans de meilleures conditions à la suite de cet investissement. Et donc, c'est bien un choix idéologique que vous faites.

Alors, vous vous retranchez, cela a déjà été fait au moment du débat sur le budget, sur l'avis de la Cour des comptes. Je suis très respectueux de la Cour des comptes, mais je n'ai jamais lu un rapport de la Cour des comptes sur quelque collectivité que ce soit, de quelque nature ou de quel qu'obédience politique que ce soit, où la Cour des comptes ne dit pas : « Arrêtez de dépenser l'argent public, et recourez à des délégataires privés ». C'est quasiment une religion. La Cour des comptes, dès qu'ils voient une dépense, ils disent : « Délégation de service public ». Donc, j'entends que vous vouliez vous y conformer, mais là encore, je le dis, c'est une décision qui est idéologique. On pourrait avoir le débat, et pour le coup, je ne prétends pas que mon avis est meilleur ou plus valable que d'autres, mais pour ma part, je pense toujours dommage de privatiser des choses ou de mettre en délégation de service public, pour que chacun ne joue pas avec les mots, des choses qui pourraient fonctionner, où, objectivement, les moyens vont être mis finalement sur deux ans par la Ville, et donc aurait pu être mis. Je trouve donc toujours cela dommageable, et d'autant que, et je finis là-dessus, je crois que pour notre ville, au-delà de ces parkings souterrains, c'est bien la question du stationnement en général qui nous est posée.

Elle nous est posée, avant les grandes modifications territoriales, mais elle vous sera posée de manière encore plus forte et terrible une fois que la gare des Ardoines de la ligne 15 aura ouvert, et une fois que nous serons devenus le dernier arrêt avant le Grand Paris express pour tout un tas de gens. Et donc, plutôt que de commencer à faire des délégations de service public sur une partie de notre parc de stationnement, qui est uniquement le parking enterré, je crois qu'il faudrait lancer une grande réflexion sur comment nous allons gérer demain le fait que Choisy devienne encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce qu'elle l'est déjà, vu l'importance de la gare RER de Choisy et du TVM, mais je crois que nous avons un problème à gérer pour l'ensemble de notre population, qui relève d'un peu plus qu'une simple DSP de nos parkings de surface. Donc nous voterons contre cette délégation de service public.

M. le Maire : Très bien. Alors, vous voyez, vous faites la démonstration, Monsieur Guillaud-Bataille, comme quoi tout est dans la présentation. Et la façon dont vous présentez cela, ça trompe les Choisyennes et les Choisyennes. Donc, permettez que je remette les pendules à l'heure, ou l'église au centre du village, que les faits factuels soient décrits. D'abord, le crédit que nous avons soldé, avec DSP ou sans DSP, ce million, il fallait le payer. Ce n'est pas la décision de privatiser les parkings qui fait qu'il y a 1 million à payer. Nous avons anticipé, mais il fallait le payer, il était de toute façon à la charge de la Ville. L'étanchéité, sur ces 850 000 euros, la plupart, ce n'est pas à cause des parkings que l'on privatise ou pas, c'est parce que la dalle, dont on peut s'interroger comment elle a été entretenue ou faite, fuit de partout. Donc DSP ou pas, il fallait faire cette dépense. Cela, c'est la réalité. Et si tout le monde vote contre la DSP du parking, vous verrez bien que de toute façon, il faudra payer le million, et il faudra résorber les problèmes de l'étanchéité.

Troisième point, vous tordez quand même un peu la Cour des comptes et vous interprétez ce que nous a dit la Cour des comptes, à moins que vous ne l'ignoriez, bien sûr que le rôle de la Cour des comptes, c'est de veiller au bon engagement et à la bonne dépense de l'argent public, mais ce que nous a dit la Cour des comptes, ce n'est pas : « Arrêtez de dépenser l'argent public », non. C'est quand même un peu plus sérieux que cela, la Cour des comptes. Cela s'appuie sur la loi, et pendant des années, Choisy-le-Roi a fait des choses illégales, parce que la Cour des comptes a dit que la loi dit qu'un service comme les parkings doit être financé par l'usager, et non pas par le contribuable. Donc cette somme qui est donnée depuis 10 ans pour pallier le déficit des parkings est illégale.

Alors, de toute façon, DSP ou pas, il fallait l'arrêter. Donc je veux bien, mais quand même. C'est cela, la réalité. Et comme je vous l'ai dit, c'est un choix non pas idéologique, c'est un choix de bon sens. Allez parler aux agents, allez leur demander de nettoyer, bouchez-vous les oreilles, « la merde » que déposent les gens. Ce n'est pas le rôle des agents. Aucun agent n'a vocation à faire cela. Et une ville n'a pas les moyens de faire du 24/24h de gardiennage pour éviter cela. Aucune ville n'a les moyens. Donc c'est notre choix assumé de bon sens et d'économie pour la Ville. Maintenant, vous avez parlé de 2026. Il vous appartiendra en 2026 de casser la DSP et de remettre en régie l'utilisation des parkings.

Vous votez contre, il faudra aller au bout... Pardon ? Oui, mais vous pourrez toujours le dénoncer. Une DSP, cela se dénonce. Monsieur Hassan Aoummis.

M. Aoummis : Merci, Monsieur le Maire. Avec ma collègue, Madame Després, nous allons voter favorablement, et je vais expliquer pourquoi.

Donc, il s'agit effectivement d'une délégation de service public. Moi, je pars de ce principe, c'est une délégation de service public. Je suis en cohérence avec moi-même. Tout à l'heure, quand on a parlé d'externalisation, j'ai bien dit qu'il y a évidemment un certain nombre de services qui peuvent l'être, et toutes les villes sont obligées de passer par là. On a un désaccord sur autre chose, en termes de ce que j'appelle en dehors de l'externalisation. Donc le débat là-dessus est passé.

Donc cette DSP, on la vote favorablement, parce que de toute manière, que ce soit vous ou que ce soit nous, à l'avenir, on est obligé de la faire parce que nous sommes des gens républicains qui respectent la légalité ; et la Cour des comptes a bien précisé les choses par rapport à l'apport de la Ville qui ne peut plus continuer dans cette forme de gestion en interne. Comme j'ai l'habitude de le faire, je lis attentivement tout ce que vous nous envoyez, en tout cas aux services, et généralement, c'est étoffé, c'est intéressant. Et quand je ne trouve pas ce que j'attends en termes de réponse, je me permets de poser un certain nombre de questions.

Concernant cette DSP, j'ai plusieurs interrogations qui ne sont absolument pas piégées ou malintentionnées, mais c'est juste la volonté de voter en âme et conscience sur quelque chose sur laquelle on est tous d'accord et en toute transparence.

Ma première interrogation, on avait vu précédemment que les travaux prévus avant DSP étaient de 850 000 euros, et sont passés à 1,5 million. Peut-on nous expliquer ce passage de 850 à 1,5 million ?

Deuxième question, deuxième interrogation, c'est une question de bon sens, même si sur le plan technique, administratif et juridique, la chose s'avérait compliquée. Pourquoi serait-ce à la Ville de prendre entièrement en charge cette somme quand même assez importante de 1,5 million ? Pourquoi le délégataire, le futur délégataire, ne prendrait pas l'absolu, dans le réel, la totalité, et dans la pratique, en tout cas une partie de cette somme ?

Ma troisième interrogation, sachant que les recettes sont de l'ordre de 550 000 euros, si j'ai bien fait le calcul, 330 000 euros d'abondement, 220 000 euros de prestations horaires, cette somme de 550 000 euros ne permet pas d'atteindre un équilibre. C'est pour cela qu'on a voté tout à l'heure le budget parking ; et sachant que le délégataire prend en charge des risques d'exploitation sur le plan technique, financier, économique, et même si la Ville, et j'ai bien lu cela, a un pouvoir de contrôle. Les tarifs de stationnement pratiqués pour les 642 abonnés, dont 80 % de Choisyens, les tarifs de stationnement de ces abonnés seront-ils maintenus ? Quid aussi des tarifs pratiqués hors abonnement, la demi-heure gratuite dans les quatre parkings du Centre et l'heure gratuite au parking du Port ? Feront-elles l'objet d'un cahier des charges qui les maintiendraient ? D'autre part, la redevance stationnement des commerçants de l'ordre de 28 000 euros va-t-elle être supprimée ?

Ma quatrième interrogation, dans une DSP, la rémunération du contractant est tirée de l'exploitation du service. Cette rémunération sera-t-elle plafonnée ? Et dans le meilleur des cas, la Ville va-t-elle bénéficier d'une redevance à indexer sur le chiffre d'affaires, comme c'est le cas dans la location-gérance où le contrat d'exploitation est à la charge du contractant ? La Ville garde les murs et l'exploitant lui verse une partie des bénéfices.

Cinquième et dernière interrogation, j'ai bien vu que l'aspect humain, évidemment, est inclus dans la délibération. On a 7 agents de la Ville concernés par la DSP. Sont-ils consultés, ou le seront-ils plus tard, pour faire un choix entre rester dans leur poste avec transfert de la hiérarchie administrative, ou bien choisir d'intégrer un autre service ? Et puis, les commerçants aussi, une question par rapport aux commerçants qui seront certainement impactés par cette DSP, si éventuellement les prix de stationnement s'avéraient plus importants ?

Donc toutes ces questions, évidemment, ont un rapport direct, parce que je ne l'ai pas trouvé dans la délibération, avec la vie quotidienne pratique des Choisyens, et avec l'intérêt en tout cas du commerce sur notre ville. Merci.

M. le Maire : Bien. Alors, je vais essayer de répondre à toutes les questions. La plus facile, « *pourquoi c'est à la Ville de prendre en charge les travaux ?* », parce que pour un mariage, il faut que la mariée soit belle. Pas trop belle, mais... En principe, oui, OK, mais aussi... Non, c'est parce que c'est une expression, un usage. Cela n'a rien à voir... Ne prenez pas au pied de la lettre... Alors, je vais retirer « que la mariée soit belle », mais je suis désolé, je suis de culture française, c'est une expression qui existe. Le marié aussi. On va dire : « Il faut que le marié soit beau », parce que « le parking », c'est masculin. Il faut que le marié soit beau.

Plus sérieusement, c'est parce que ce n'est pas gagné, cette affaire. Pour avoir une chance, parce que nous ne sommes pas certains, nos parkings ne sont pas assez nombreux. Nous ne sommes pas sûrs que cette DSP va intéresser les grands opérateurs que vous avez l'habitude de voir dans notre ville ou dans Paris. Nous ne sommes pas sûrs qu'une société va répondre, ce que nous souhaitons. Donc, on s'est fait aussi accompagner par un bureau d'études qui a l'habitude de ces DSP, qui est spécialisé dans les parkings. Ce que l'on conseille de faire, c'est qu'ils trouvent une situation nette, pas de travaux structurels, pas de crédit. Cela, c'était moins gênant, parce que le crédit, de toute façon, c'était à la Ville de le payer, de façon qu'ils croient à la rentabilité de cette affaire, et qu'ils puissent nous répondre.

Et bien évidemment, ce que nous souhaitons, pourquoi aussi nous l'avons fait, et pourquoi nous faisons une DSP assez longue, 12 ans, mais qui se fait assez souvent, c'est parce que nous souhaiterions maîtriser les coûts. Nous ne l'avons jamais caché, et à chaque fois les prix vont augmenter. Nous ne sommes pas sûrs que la Ville récupère quelque chose, et ce n'est pas le but. Le but, c'est d'avoir des parkings gardiennés sûrs et propres. S'il y a après un petit bénéfice pour la Ville, tant mieux. Bien sûr que nous le souhaitons. Nous sommes un

peu dans l'expectative, parce que, je ne sais plus combien de parkings nous avons, vous l'avez dit tout à l'heure... 7, mais en nombre de places ? 700. Ce n'est pas un gros marché. 638, le chiffre exact. Donc nous espérons vraiment que l'on réponde à cette DSP, et nous avons tout mis en œuvre pour que l'on puisse avoir une réponse. Et je vous rejoins, ils auront quand même près de 600 000 euros d'embellissement et autres à faire, qu'on leur laisse, donc c'est assez partagé, pour qu'ils ne soient pas tentés de mettre les tarifs trop haut, que l'on va travailler dans le cahier des charges, bien sûr, que l'on va soumettre à cette DSP.

Sur le point du personnel, nous rassurons les personnels. Ils auront le choix de rester dans l'entreprise qui gagnera cette DSP, non seulement d'y rester, mais de pouvoir revenir dans la commune si cela ne leur plaisait pas, ou bien de rester dans la commune, mais dans un autre service, mais rester dans la commune. Donc aucun agent ne se retrouvera au chômage, ce n'est pas possible. De toute façon, ils sont contractuels pour la plupart. Monsieur Coelho peut vous en dire un mot. Ils sont titulaires, pardon. « Contractuels », je dis le contraire, je suis fatigué. Ils ne sont pas titulaires ? Allez-y. Monsieur Coelho a rencontré les agents, il a une idée plus précise du statut des agents et de ce qu'ils nous ont dit.

M. Coelho : La semaine dernière, je me suis soucié un petit peu par rapport à cette DSP qui arrive. Et donc, on a eu des échanges déjà lors des CST. Juste avant, il y a Monsieur François Campeau qui a bien expliqué aux responsables un peu ce qui arrive, et les conditions, donc, du personnel. Et moi, j'ai été à leur rencontre la semaine dernière. J'ai demandé aux responsables d'être présents, donc ils étaient 5.

Ils sont titulaires à part un, cela fait 13 ans qu'il est dans la collectivité, mais simplement, le problème, c'est qu'il n'est pas français et il n'est pas européen, donc on ne peut ni le stagiairiser ni le titulariser. Aujourd'hui, il y a justement un dossier de naturalisation qui est en cours, en appui, exactement, et donc voilà. Mais moi, je lui ai conseillé, à cet agent, d'aller voir Madame Fabienne Foggéa, qui est au pôle accompagnement et carrière au service RH. Et donc, il a déjà pris rendez-vous de manière que l'on puisse essayer, avant que la DSP soit prononcée, qu'on puisse le reclasser dans un autre service. Ils m'ont bien remercié d'être venu à leur rencontre. En arrivant, j'ai vu qu'il y avait de l'inquiétude, et c'est tout à fait normal, c'est humain.

M. le Maire : Nous avons donc rassuré les agents, il n'y aura pas de souci. Il y a cette personne, mais même elle, on lui trouvera un travail et l'on appuie son dossier de naturalisation, comme nous l'avons fait à des personnes qui étaient au CCAS ou autre, où l'on a eu gain de cause, et qui ont été naturalisées parce qu'ils étaient utiles à notre commune. Ils l'étaient même depuis de nombreuses années. D'ailleurs, c'est le cas de cette personne qui est très sérieuse, qui travaille très bien, donc on appuie son dossier. Donc pour eux, vraiment, il n'y a aucune inquiétude. Je crois qu'ils sont rassurés, ils ont compris. Au contraire, ils ont des choix, cela peut être même un choix intéressant pour certains qui voudraient évoluer dans ce milieu, dans cette société, se former en province parce qu'ils ont des parkings un peu partout. Le choix leur appartient. On accepte. Dans un premier temps, s'ils suivent la société délégataire, ils la suivront, et si, au bout d'un certain temps, ils ne s'y trouvent pas bien, nous avons aussi contracté qu'ils puissent revenir dans la commune, comme leur statut leur donne droit.

Après, le dernier point, donc là, j'ai mon DST qui est là, vous me dites que cela avait été initialement budgétisé à 850 000, et l'on finit à 1,5 million. Je crois que les 1,5 million ont toujours figuré... C'est cela ?

Propos hors micro

M. le Maire : En tout, il y a 1,5 million, on prend 900 000 en charge et il reste 600 000 pour le délégataire. C'est cela, la décomposition exacte.

Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, on peut peut-être passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Vous comptez... Voilà. Abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes pour ? Le restant. Bien, merci à vous.

Vote de la délibération n°18

Ont voté pour : 36

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 4 (BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité

→ Avis sur la consultation du public sur la demande de la société GENERIS VEOLIA PROPTE relative à son activité de déconditionnement de biodéchets de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

M. le Maire : Je vais présenter cette délibération, Monsieur Chiranne n'étant pas présent. En fait, c'est un site qui se trouve à Villeneuve-Saint-Georges, où ils vont augmenter leur capacité. Donc une enquête publique, qui va aller jusqu'au 20 avril, est en cours, et on vous demande d'approuver ce principe d'enquête publique.

Y a-t-il des réactions sur ce point ? Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Guillaud-Bataille : J'ai juste un point, c'est que, dans l'enquête publique, peut-être que la Ville soit très attentive à la question des dessertes, vu qu'il s'agit du quartier Pompadour et du carrefour Pompadour, comment l'entreprise a en capacité de nous dire combien cela fait en plus, parce qu'évidemment, pour les Choisyennes et les Choisyens, ce n'est pas un détail.

M. le Maire : Vous avez raison. D'autres interventions ? On peut passer au vote, y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté, merci à vous.

Vote de la délibération n°19

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid,

GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

→ Approbation de la convention d'occupation et d'usage des jardins familiaux

M. le Maire : Le point suivant, la transition écologique. C'est un renouvellement qui a lieu tous les ans, ou tous les deux ans, rien de nouveau. Y a-t-il des observations là-dessus ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, merci.

Vote de la délibération n°20

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIR RANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité

→ Approbation de la convention type d'occupation temporaire dans le cadre d'un projet expérimental de préfiguration et d'animation des tiers lieux de l'équipement municipal « LA CALYPSO »

M. le Maire : Nous en avons parlé un petit peu tout à l'heure. La Calypso reste bien sûr un centre de loisirs pour les enfants, qui vont d'ailleurs y retourner, mais il y a effectivement des jours ou des week-ends où ce n'est pas utilisé. Nous avons déjà organisé des actions dans la Calypso qui ont rencontré un grand succès, notamment réutiliser les restes, de ne pas faire de pertes et d'autres, plusieurs ateliers culinaires, qui ont tous rencontré un grand succès. Nous avons aussi le projet d'organiser pour l'été une guinguette. Nous nous appuyons sur une association qui est spécialisée là-dedans. Je pense que cela va animer le quartier, cela va donner une nouvelle vie à la Calypso. Je pense qu'on a beaucoup à gagner

dans ces actions. Donc on vous demande d'approuver cette convention. Y a-t-il des remarques sur ce projet ? Monsieur.

M. Balias : Sur le principe, je trouve que c'est plutôt une bonne chose d'essayer de dynamiser ce lieu. En revanche, on avait des questions sur l'appel à projets. Comment a été défini cet appel à projets ? On a vu que même sur les réseaux sociaux, en disant qu'elle venait nous rejoindre, donc c'est un peu douteux, ce genre de pratiques, déjà. Il faut peut-être déjà attendre qu'on ait délibéré pour se prononcer sur ce sujet. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Et vous dites que c'est une association, donc elle se présente comme autoentrepreneur, si j'ai bien compris, donc ce n'est pas tout à fait la même configuration. Autant dire, il y a beaucoup d'associations sur Choisy qui seraient peut-être intéressées sur ce lieu, pour faire vivre ce lieu. Donc je voudrais savoir comment tout cela a été défini, parce qu'on avait cette délibération qui arrive, et l'on voudrait en savoir un petit peu plus.

M. le Maire : D'accord. Écoutez, Madame Bénédicte Hache, qui a travaillé sur ce projet... Cette communication a été faite par Lucilebues, pas par la Ville. Elle va vous en donner quelques explications.

Mme Hache : Effectivement, ce que vous voyez sur les réseaux sociaux, c'est une petite agence de communication Choisyenne qui est installée dans les Gondoles Sud, et qui, justement, a fait un travail de prospect pour trouver des acteurs, des associations qui souhaitaient participer à l'animation du lieu la Calypso dans le respect de ce que nous avons demandé, donc quelque chose de festif, quelque chose de familial, qui soit dans l'économie circulaire, le développement durable, le développement personnel, etc. Donc cette petite agence de communication, qui s'appelle Lucile « beuz », je n'ai plus le nom en tête, vous m'excuserez, a entre autres fait appel aussi à des associations. J'ai une association Choisyenne en tête. C'est une agence de communication qui se charge du démarrage pour commencer à trouver des partenaires, et ensuite, cela va se développer par lui-même.

M. le Maire : Merci, Madame Hache. Vous êtes tous conviés à participer, si vous avez des idées, surtout si vous habitez le quartier. Porte ouverte. Mais là, c'est sur le principe de la convention. Cela étant, on peut voir avec vous en détail les modalités. Mais là encore, on espère trouver des partenaires, des gens à qui on ouvre. En ce moment, ce n'est pas toujours facile.

Y a-t-il d'autres interventions ou l'on peut procéder au vote ? Monsieur, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Balias : Effectivement, c'est à titre expérimental. Si j'ai bien compris, c'est ouvert, et d'autres associations ont la possibilité...

M. le Maire : Absolument.

M. Balias : De participer à ce projet et le faire évoluer. Donc j'ai bien pris acte, vous n'êtes pas fermés, et cela reste ouvert à d'autres propositions.

M. le Maire : Bien sûr. Une association qui a un projet, même s'il est ponctuel, qui voudrait, un week-end, un soir, ils prennent contact, on examine leur projet, et ils pourront... On lance la machine, et tout le monde est le bienvenu. Et surtout, toutes les associations Choisyennes qui voudraient profiter de ce lieu, l'animer... En revanche, bien sûr, on demande un projet.

M. Balias : OK, on prend acte.

M. le Maire : Très bien. On peut participer au vote, prendre part au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est voté à l'unanimité, très bien. Je pense que ce sera plaisant cet été d'aller boire un verre là-bas. Moi, j'irai, à condition qu'il y ait de la pizza et des pâtes.

Rires

Vote de la délibération n°21

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité

→ Approbation de la convention de partenariat dans le cadre d'un projet expérimental de préfiguration et d'animation de tiers lieux entre la Ville de Choisy-le-Roi et la société « LUCILEBUES »

M. le Maire : La suite, c'est un peu la même chose. Justement, c'est lié avec cette convention de partenariat. Et là, c'est donc la société LUCILE BUES, mais qui, si vous voulez, défriche en ce moment. Mais comme je vous l'ai dit précédemment, d'autres peuvent s'y associer. Ils viennent nous voir. Ils nous aident à trouver. Si vous en avez, Monsieur Balias, ils seront les bienvenus. En fait, cela complète la précédente délibération.

Sur celle-ci, est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Abstentions ? Non plus. C'est voté également, merci.

Vote de la délibération n°22

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura ,DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

→ Saisine des préfets pour arrêter les conditions financières de la sortie de la commune de Choisy-le-Roi du SIRESCO

M. le Maire : Nous arrivons maintenant l'administration générale. Ce sont les fameuses décisions. Donc, à partir du moment où la sortie a été actée, il y a les modalités d'indemnité d'un côté ou de l'autre. Le SIRESCO nous demandait royalement 800 000 ou 900 000 euros d'indemnité. Bien sûr, nous avons pris des experts qui ont examiné les comptes, et de toute façon, eux, ils ont nettement baissé la note, mais il s'avère que c'est le SIRESCO qui devrait... Combien ? 200 000, 230 000 ? Il s'avère, d'après les analyses financières très pointues qui ont été faites par des experts, que ce serait le SIRESCO qui doit 330 000 euros à la Ville. Je veux souligner ici la difficulté, pire que de la difficulté, le blocage de la part du SIRESCO de nous donner les documents comptables demandés. On peut dire qu'on s'est même heurté à un refus. Heureusement, comme on parlait de légalité et de loi, ils ont bien fini par nous les donner, et on a compris pourquoi ils n'étaient pas très chauds pour nous les donner, puisqu'il s'avère qu'à l'analyse, ils nous doivent 330 000 euros.

Alors, nous saisissons un dernier recours, c'est le préfet qui tranche cette question, et donc, on vous demande de nous autoriser à saisir le préfet pour trancher cette question. Donc nous, on veut un accord amiable avec le SIRESCO, c'est-à-dire qu'à la limite, on se quitte bons amis, on ne leur demande rien, ils ne demandent rien. Sinon, on va s'enliser dans des procédures qui peuvent durer 10, 15 ans. C'est pour cela que nous demandons l'arbitrage des conditions du préfet.

Y a-t-il des interventions là-dessus ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Il y a 6, 7 abstentions. Merci.

Vote de la délibération n°23

Ont voté pour : 33

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura , , BENKAHLA Malika.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 7 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien)

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité

→ **Modification de la composition de Conseil d'Établissement du Conservatoire**

M. le Maire : On a dû ajuster des personnes, c'est classique. Il y a des gens qui déménagent, des gens qui partent, on doit réajuster. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Tous ? Les 7 ? Vous aussi, Monsieur ? Ah, c'est eux qui ne prennent pas part au vote, d'accord. « C'est vous, là ! »

M. Hutin : Parce que vous dites « tous ». Non, c'est les deux. Je n'ai pas dit « eux » comme cela.

M. le Maire : On va lever la main, parce que je suis fatigué, je vais faire des impairs. Alors, ceux qui ne prennent pas part au vote lèvent la main. Donc il y en a deux qui ne prennent pas part au vote, très bien. Ceux qui votent contre ? Il n'y en a pas. Ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est voté, merci.

Vote de la délibération n°24

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ne prennent pas part au vote : 2 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan)

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité

→ **Modification de la composition du Conseil d'Administration de la Régie autonome Théâtre/Cinéma Paul ELUARD**

M. le Maire : Donc, il y a le conservatoire. Il y a aussi la même chose pour la régie autonome théâtre/cinéma Paul Eluard. Est-ce qu'on inscrit les mêmes résultats ? Deux abstentions, voilà, très bien.

Vote de la délibération n°25

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien,

FOURNIER Laura , BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ne prennent pas part au vote : 2 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan)

La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité

→ Remplacement d'un représentant Elu de la commune au sein du Conseil d'Administration de CCAS

M. le Maire : Même punition ? Voilà, pareil, très bien.

Vote de la délibération n°26

Ont voté pour : 38

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POUDY Franklin, CHIRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura , BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Ne prennent pas part au vote : 2 (DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan)

La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité

→ Compte-rendu des décisions L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire : Ensuite, les décisions L-2122-22. Est-ce que là-dessus, il y a des questionnements ? Là, il n'y a rien à voter. Je n'en vois pas.

→ Don à la population civile de Gaza

M. le Maire : Il nous reste un point. D'abord, je vous remercie de l'excellente tenue de ce Conseil municipal. Nous n'avons pas fini, tout le monde range ses affaires... Vous pouvez m'écouter, il y a quand même un don à voter.

Je vous remercie de l'excellente tenue de ce Conseil municipal qui s'est tenu dans des conditions un peu difficiles du fait de la date, je vous l'ai expliqué. C'était un plaisir de débattre.

Et maintenant, ce que je vous ai dit en début, nous souhaiterions attribuer une subvention en faveur de la population civile de Gaza. Sans relire in extenso ce que nous avons écrit, la Ville de Choisy-le-Roi est bien sûr sensible à ce qu'il se passe dans cette partie du monde. Donc, nous appelons de nos vœux à un cessez-le-feu total et à un arrêt des combats. Nous souhaitons que toutes les recommandations de l'ONU, qui datent pour beaucoup de très longtemps, soient respectées. Nous souhaitons la libération de tous les otages, et aussi ce que nous souhaitons, et ce que nous allons aider, il y a quand même un drame humanitaire qui est en train de se jouer avec des femmes et des enfants qui meurent de faim. Personne ne peut rester insensible à cela. Et donc, nous vous proposons de voter une aide humanitaire à la population de Gaza de 5000 euros, comme nous avons coutume de le faire dans ces moments difficiles. Y a-t-il des interventions sur ce don que nous proposons ? Monsieur Guillaud-Bataille.

M. Guillaud-Bataille : cela va être très rapide. Nous allons bien évidemment voter ce vœu, et nous nous en félicitons. Nous avons d'ailleurs le projet de vous proposer une association avec laquelle nous avons des contacts, dont acte, Fondation de France, on ne va pas débattre. Juste peut-être émettre le souhait que si d'aventure, et parce que ce collectif qui s'est monté en solidarité avec la population de Gaza sur notre ville est un collectif, certes qui rassemble très largement au-delà des associations, qui avait demandé une salle, et apparemment, elle n'avait pas pu être accordée, du coup, ils ont fait leur réunion à Orly, où j'ai pu, moi, me rendre. Ce sont des pacifistes, des gens qui prônent l'arrêt du conflit, la paix, la libération des otages. Et donc, si d'aventure ils venaient à demander à nouveau une salle à la Ville, je pense que, étant donné qu'il est composé pour grande partie d'associations Choisyenne, j'espère que cette fois-ci, la réponse sera positive après le vote de cette subvention aux populations civiles victimes de la guerre à Gaza.

M. le Maire : Ce qui est acté, c'est que s'ils ont besoin d'une salle pour recevoir des collectes, des dons alimentaires, comme nous l'avons fait pour le Maroc, il n'y aura aucun problème. Je n'en dirai pas plus ce soir, je me suis exprimé sur la position de la Ville sur ce qui concerne les conflits internationaux. Nous sommes dans le factuel, nous sommes dans la sensibilité humaine envers toutes les populations qui souffrent. Je pense que notre position est bien claire, mais je vous remercie de vos commentaires. Donc, nous pouvons voter ce don. Je me doutais bien qu'il serait voté, quand même, donc pour la forme : des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est voté à l'unanimité, merci pour eux.

Vote de la délibération 28

Ont voté pour : 40

MM. PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, LANTERNIER Lucie, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE TERENCE, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien.

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Bonne soirée !

La séance est levée à 22 h 05.